



- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 8 NOVEMBRE 2016 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎ 01 30 47 48 00 / 📞 06 07 65 75 81

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦	Approbation du compte rendu du 20 septembre 2016	3
FINANCES		5
01/	Décision modificative n° 2 du budget 2 016 – Commune (Budget principal)	5
02/	Autorisation donnée à Mme le Maire de refinancer trois emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant total de 8 106 450 €, correspondant au capital restant dû – Acceptation du contrat correspondant à passer avec la Banque Postale pour un emprunt de 8 299 904 € et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	5
REMISES GRACIEUSES	9
03/	Remises gracieuses pour les années 2014, 2015 et 2 016.....	9
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	11
04/	Solidarité de la ville de Bagneux envers les sinistres de Haïti du 4 octobre 2016	11
GARANTIES COMMUNALES		12
GARANTIES COMMUNALES	12
05/	Maintien de la garantie communale à hauteur de 80 %, dans le cadre du transfert à la société d'aménagement et de développement du Val-de-Marne (sadev 94) du contrat de prêt n° 0416 391 142 706 de 9 000 000 € contracté par la Semaba auprès d'arkea banque entreprises et institutionnels, destiné à financer l'acquisition des emprises foncières nécessaires au projet de bureaux dans la zac Victor Hugo (lot 1) - approbation de l'avenant n° 4 au contrat de prêt n° 0416391142706 consenti par arkea banque entreprises et institutionnels et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	12
06/	Maintien de la garantie communale à hauteur de 80 %, dans le cadre du transfert à la société d'aménagement et de développement du val-de-marne (sadev 94) du contrat de prêt n° a7509b8h de 15 000 000 € contracté par la Semaba auprès de la caisse d'épargne et de prévoyance ile-de-france, destiné à financer les acquisitions foncières de la zac victor hugo - approbation de l'avenant n° 2 au contrat de prêt n° a7509b8h consenti par la caisse d'épargne et de prévoyance Île-de-france et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	12
METROPOLE DU GRAND PARIS		12
MODIFICATION DU SIEGE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS.....		12
07/	Approbation par la ville de Bagneux de la modification du Siège de la métropole du grand paris.....	12
OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN		13
ZAC FONTAINE GUEFFIER – CSC DE LA FONTAINE GUEFFIER		13
08/	CONSTATATION DE L'ENTREE A EFFET RETROACTIF, DE LA VILLE DE BAGNEUX COMME NOUVEAU SOCIETAIRE DE L'AFUL LA FONTAINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE ET/OU SON/SA REPRESENTANT(E) DE SIEGER EN ASSEMBLEE GENERALE ET DE PRENDRE PART AU VOTE.....	13
AMENAGEMENT URBAIN		16

PARKING DES SPORTS	16
09/Acquisition de la parcelle cadastrée section ag n°39 sise sentier des monceaux	16
41-43 RUE DE VERDUN	17
10/Acquisition de la parcelle cadastrée section m n° 15a d'une superficie de 181 m ² à la Société Domaxis, 41-43 rue de Verdun	17
CANDIDATURE APPEL A PROJETS REGION « 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES »	17
11/ candidature appel à projets : école - parc robespierre - projet urbain quartier nord.....	17
12/demande de subvention : école - parc Robespierre - projet urbain quartier nord.....	17
13/Réalisation d'espaces publics végétalisés, des aménagements pour la récupération des eaux pluviales et les mobilités douces - projet des mathurins/demande de subvention.....	17
TAXE D'AMENAGEMENT	20
14/ Mise en place d'une taxe d'aménagement majorée à 20 % sur le secteur Croizat Fortin Blanchard	20
15/ Mise en place d'une taxe d'aménagement majorée à 20 % sur le secteur des Mathurins	20
OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO -BAGNEUX	23
16/ Demande de transfert de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (dup) du projet de la zac écoquartier victor hugo de la semaba à la ville de bagneux au profit de la sadev94 et de l'epfif	23
OPERATION SARRAIL	23
16 bis/Approbation du protocole transactionnel de résiliation du bail "Papa Mario Pizza"	23
16 Ter/Approbation des modifications des modalités de la cession à la SCCV Bagneux Bourg-La-Reine	23
FIXATION DE LA DUREE MINIMALE D'UN EMPLACEMENT SUR LES MARCHES	25
17/ Fixation de la durée minimale accordant un droit de présentation aux titulaires d'un emplacement sur les marchés communaux.....	25
RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DE LA SARL LES FILS DE MME GERAUD	26
18/ Approbation du rapport annuel d'exploitation de la Sarl Les Fils De Mme Geraud pour l'année 2015, Relatif à la Délégation Des Marchés Publics d'approvisionnement de la commune	26
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	28
SIGEIF	28
19/ Approbation du rapport d'activité du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-france relatif à l'année 2015	28
SIFUREP	28
20/ Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2015	28
SERVICES TECHNIQUES	28
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS	28

21/ Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville de Bagneux et le ccas pour l'accord-cadre de location de cars avec chauffeurs (années 2017-2020) et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	28
MARCHE DE FOURNITURES DE VEGETAUX DIVERS (LOT 3 - GAZONS)	28
22/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer l'avenant n° 1 au marché n° 374903 de transfert à passer avec Neho.....	28
JURY DE CONCOURS.....	29
23/ Constitution du jury de concours de conception/réalisation pour l'école quartier nord et maîtrise d'oeuvre pour l'école quartier centre	29
24/ Autorisation donnée à Mme le Maire d'établir la liste des candidats admis à remettre une offre après avis du jury et d'attribuer et de signer le marché de conception/réalisation passé selon la procédure concurrentielle avec négociations correspondant après avis du jury et de la commission d'appel d'offres – construction de la nouvelle école du quartier nord.....	29
25/ Autorisation donnée à Mme le Maire d'établir la liste des candidats admis à concourir après avis du jury, de choisir les lauréats du concours admis à remettre une offre financière après avis du jury, de négocier avec les lauréats du concours dans le cadre de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, d'attribuer et de signer le marché de maîtrise d'oeuvre correspondant après avis du jury – Construction de la nouvelle école du quartier centre	29
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS.....	30
26/ Attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 850 € à 14 associations balnéolaises.....	30
APPROBATION DES AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER :	30
27/ Avenant n° 2 à la convention d'objectifs signée avec le club olympique multisports de Bagneux (comb).....	30
28/ Avenant n° 1 à la convention d'objectifs signée avec l'office Balnéolais du sport (obs).....	30
29/ Avenant n° 1 à la convention d'objectifs signée avec le cidff 92/clamart.....	30
COMMUNICATION	36
FOURNITURE DE PAPIER POUR L'IMPRIMERIE ET LA REPROGRAPHIE 553602 - LOT N° 2 : PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS, IMPRIMANTES LASER ET FAX DES SERVICES DE LA VILLE	36
30/Autorisation donnée à Mme le Maire de signer l'avenant n° 1 au marché n°553602 à passer avec Torraspapel	36
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	36
SUBVENTIONS.....	36
31/ Acceptation de la convention d'objectifs et de moyens 2 016 relative à l'attribution d'une subvention de 20 000 euros de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France pour trois actions de prévention portées par l'atelier santé ville et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	36
AMELIORATION DES PRATIQUES EN FAVEUR DU DEPISTAGE DU CANCER COLORECTAL.....	37

32/ acceptation du contrat d'amélioration des pratiques en faveur du dépistage du cancer colorectal à passer avec la cpam 92 et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	37
INFORMATIQUE	37
PASSAGE DE LA FIBRE OPTIQUE AU BIJ	37
33/ Acceptation de la convention d'autorisation de travaux et de servitude de passage du réseau fibre optique de la Commune de Bagneux à passer avec DOMAXIS et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	37
RESTAURATION.....	37
LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES REFRIGERES POUR LA NOUVELLE CUISINE CENTRALE....	37
34/ Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 464601 à passer avec le Petit Forestier et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	37
ARCHIVES.....	38
NUMERISATION ET REUTILISATION D'ARCHIVES COMMUNALES PAR LA DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES HAUTS-DE-SEINE	38
35/ Approbation de la convention entre la ville de Bagneux et le département des Hauts-de-Seine pour la numérisation et la mise en ligne de collections conservées par le service des archives et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	38
PERSONNEL	38
36/ Modification du tableau des effectifs	38
37/ Approbation du contrat de détachement individuel en entreprise avec l'Esat « vivre » et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	38
VOEU	38
38/ Voeu pour défendre et développer le service public de la poste	38



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 8 NOVEMBRE 2016 -

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, bonsoir. Je vous propose de commencer la séance.

Quelques collègues auront du retard. Ils sont retenus aux réunions des conseils d'école. Ils vont arriver sous peu. Ils avaient prévenu de leur retard.

Avant qu'il ne soit procédé à l'appel, je vais vous présenter dans quelques instants une nouvelle collègue installée ce soir.

Ludovic Fresse m'a annoncé par un courrier récent qu'il démissionnait du Conseil municipal pour des raisons personnelles et professionnelles.

Son parcours de pédagogue le conduit à exercer désormais à Strasbourg. Il a quitté notre ville. Il est installé là-bas avec son épouse et ses enfants.

J'ai bien sûr pris acte de sa décision.

Ludovic était un militant d'Europe Écologie Les Verts. Élu depuis 2014, il était en charge de l'environnement et de la nature en ville.

On peut dire de lui que c'était quelqu'un de discret mais de très engagé dans cette fonction. Il a notamment conduit le projet de convention sur les jardins partagés et animé diverses initiatives visant à faire comprendre les enjeux de l'environnement.

Il n'est pas, là, ce soir puisqu'il est à Strasbourg. Il nous a dit à moi et à Pascale Meker de vous transmettre toutes ses amitiés et de vous dire tout le plaisir qu'il avait eu de travailler avec vous.

Je le remercie en notre nom à tous. Nous lui transmettrons ces remerciements.

Il est désormais remplacé dans sa délégation par Jean-Louis Pinard qui devient Conseiller délégué.

Comme il est d'usage lorsqu'un conseiller municipal démissionne, c'est le suivant qui devient conseiller, en l'occurrence, conseillère municipale. Il s'agit de Fanny Delaunay, urbaniste. Elle est en train de terminer sa thèse. Une jeune élue nous rejoint. Je lui souhaite en mon nom et en votre nom à tous la bienvenue ce soir.

Je souhaite l'installer ce soir comme conseillère municipale.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Merci à tous.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente, pouvoir à M. François Payen à compter de la délibération n° 34

HÂTA Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSON Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, présente

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, présent

ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Marie Hélène Amiable

HOURS Françoise, présente

DARD Catherine, absente

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, présente

TUDER Bruno, présent

KONÉ Justin, présent

CARTERON Laurent, présent

CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Hélène Cillières

CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Bernadette David

DELAUNAY Fanny, présente
 CILLIERES Hélène, présente
 RONDEPIERRE Louise, présente
 GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Roberto ROMERO
 ZANI Saïd, présent
 CHIRINIAN Joëlle, présente
 MARTIN Patrice, présent
 GARGARI Saléha, présente
 ADELAÏDE Anna, absente
 HUET Dominique, présente
 ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Le quorum est atteint, Madame le Maire.

♦ **Approbation du compte rendu du 20 septembre 2016**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques à émettre ?

M. ZANI. - Bonsoir à tous. Nous approuvons certes le compte rendu présenté qui, dans sa transition, nous amène à vous demander, Madame le Maire, pourquoi les comptes rendus détaillés des 17 mai et 27 juin 2016 ne sont pas encore rendus publics sur le site de la mairie.

Merci.

Mme le MAIRE. - S'ils ne sont pas rendus publics, c'est une erreur. Nous allons les rendre publics. Le compte rendu succinct a bien été affiché, mais il n'y a pas de compte rendu détaillé. Nous allons nous en occuper.

Merci de nous l'avoir signalé.

Vous n'avez donc pas de remarques sur celui du 20 septembre ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je voulais vous demander l'autorisation d'ajouter si vous en êtes tous d'accord une délibération concernant l'affectation dans les commissions de notre nouvelle collègue et sur les aspects règlement intérieur, SIGEIF et Amicale Nationale des Baigneurs de France là où siégeait Ludovic Fresse. Pascale Meker, ou Jean-Louis Pinard, le remplacera.

Ne vous ayant pas envoyé dans les délais la délibération, j'ai besoin de votre accord pour la rajouter ce soir. Sinon, nous la présenterons au prochain Conseil municipal.

Il s'agit d'une délibération habituelle.

(Approbation.)

Distribution de la délibération...

Nous installons :

- Fanny Delaunay à la commission aménagement espaces publics et développement durable et à la commission Éducation Épanouissement.

- Mme Meker au sein du groupe de travail règlements publicité. Ludovic Fresse y siègeait.

- M. Jean-Louis Pinard comme suppléant au SIGEIF,

- Pascale Meker au sein du Conseil d'administration de l'Amicale Nationale des Baigneurs de France.

M. MARTIN. - Nous sommes complètement pour cette délibération.

Nous avons fait une demande de changement entre Dominique et Joëlle sur les commissions. Nous ne voyons pas dans cet ordre du jour de délibération s'y rapportant.

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas besoin de voter me dit l'administration. C'est un arrêté.

Nous sommes en train de le faire.

M. MARTIN. - Merci.

Mme le MAIRE. - Là, nous devons voter une à une les installations.

À la commission aménagement espaces publics développement durable, nous proposons Fanny Delaunay

☞ *VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITE*

À l'Éducation Épanouissement, nous proposons Fanny Delaunay

☞ *VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITE*

Pour le groupe de travail règlements publicité, nous proposons Pascale Meker

☞ *VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITE*

Pour le Syndicat intercommunal du SIGEIF gaz électricité, nous proposons en suppléant Jean-Louis Pinard

☞ *VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITE*

À l'Amicale Nationale des Baigneurs de France, nous proposons Pascale Meker.

☞ *VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITE*

Mme le MAIRE. - Merci. Cela va permettre la continuité du Conseil municipal.

Nous passons aux questions budgétaires.

FINANCES

01/ DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2 016 – COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

02/ AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE REFINANCER TROIS EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE POUR UN MONTANT TOTAL DE 8 106 450 €, CORRESPONDANT AU CAPITAL RESTANT DU – ACCEPTATION DU CONTRAT CORRESPONDANT A PASSER AVEC LA BANQUE POSTALE POUR UN EMPRUNT DE 8 299 904 € ET AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme BOUDJENAH. - Nous l'avons examinée hier soir en commission des finances. L'objet unique de cette décision concerne notre dette. J'en profite pour dire que la commune a le souci permanent d'assurer une gestion rigoureuse et dynamique de sa dette pour réduire les frais financiers dans un contexte financier général qui reste très contraint : la baisse des dotations de l'État nous oblige à rechercher en permanence à dégager le plus possible de marges de manœuvre pour ne pas en rabattre sur nos ambitions et notamment nos projets d'investissement.

Dans ce cadre, avec notre consultant Finance Active, nous avons décidé de procéder au refinancement de trois emprunts contractés auprès de la Caisse d'épargne dont les marges étaient élevées au regard du marché actuel où l'on trouve des taux historiquement bas.

Vous avez le détail dans le tableau.

Le capital restant dû des trois emprunts s'élève à un peu plus de 8 M€.

Si nous avons conservé ces conditions, le montant d'intérêts total sur la durée résiduelle des contrats aurait été de plus de 1,70 M€.

Nous avons commencé à solliciter la Caisse d'épargne pour une renégociation. Nous n'avons pas été très bien reçus. C'est alors que nous avons lancé une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires. Deux ont répondu : la Banque Postale et le Crédit Agricole.

Du coup, la Caisse d'Épargne s'est manifestée mais, après examen des offres de ces trois banques, nous avons décidé de retenir la proposition de la Banque Postale sur un contrat de 20 ans basé sur une première période de 5 ans à taux fixe à 0,36 % et une seconde tranche de 15 ans à taux variable, EURIBOR 3 mois plus une marge de 0,52 %, beaucoup plus intéressant que ce que nous avions avec la Caisse d'Épargne.

Au total, cette nouvelle offre nous permettrait de réaliser une économie sur les frais financiers de plus de 800 000 € dont 500 000 € déjà assurés avec des 5 ans de taux fixe du début de la période. Au total, nous estimons l'économie à 800 000 €. En déduisant l'indemnité de remboursement anticipé - la Caisse d'épargne ne nous en fait pas cadeau, vous l'imaginez bien - de près de 200 000 €, le gain net reste intéressant à plus de 600 000 €.

Voilà l'objet de cette décision modificative.

Après, vous avez le détail sur la section du fonctionnement et des investissements.

Je n'en peut-être pas dans les détails.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. MARTIN. - Madame le Maire, mes chers collègues, nous aurions plusieurs remarques à faire

sur cette délibération.

Tout d'abord, nous tenons à souligner les efforts permanents du service financier pour réduire notre dette avec l'aide de notre consultant Finance Active. Nous voyons que ces efforts portent leurs fruits et, dans un contexte où les taux bancaires ont fortement chuté, les marges de manœuvre sont non-négligeables.

Ma deuxième remarque est sur le nombre et le choix des établissements bancaires consultés.

Vous en avez consulté six si je prends en compte la Caisse d'Épargne : Le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Banque Postale, Arkea et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pourquoi avez-vous consulté uniquement ces six banques ? Cela paraît beaucoup mais pour un prêt de plus de 8 M€, on aurait peut-être vu une ouverture vers d'autres banques, typiquement la BNP qui accorde des prêts aux municipalités. Elle n'est pas consultée. Aujourd'hui, ils font des prêts très intéressants parmi l'ensemble des banques.

La troisième porte sur la découpe du nouveau prêt. J'en ai parlé hier en commission.

Le prêt consenti par la Banque Postale est structuré sur une première période de 5 ans à taux fixe à 0,36 % et une seconde tranche de 15 ans à taux variable basée sur l'Euribor à 3 mois plus une marge de 0,52 %. Les taux sont actuellement très bas en France. Ce n'est pas le cas dans les pays européens qui peinent à se financer. C'est typiquement le cas pour la Grèce, l'Espagne, l'Italie et le Portugal.

La France n'est pas à l'abri de conditions beaucoup plus difficiles pour emprunter sur les marchés dans les mois ou années à venir.

Il convient donc d'être très prudent avant de s'engager sur un crédit à taux variable surtout dans cinq ans. Prévoir les taux variables dans cinq ans relève de la boule de cristal avec une tendance plutôt à la hausse vu les défis lancés.

Nous voyons clairement en revanche les gains financés sur les cinq premières années, mais attention aux années suivantes.

Ce qui rassure dans le contrat du prêt fait avec La Poste, c'est la possibilité de revenir à un taux fixe si cela devait se passer mal. À quelles conditions ? Ce ne seront peut-être pas les mêmes.

Ma dernière remarque porte sur l'établissement bancaire choisi. Avec ce prêt, la Banque Postale est un nouveau prêteur de la commune détenant près de 15 % de l'encours de la dette.

La banque Postale est une banque publique créée en 2006, filiale à 100 % de la Poste. Cette banque permettait aux populations modestes d'accéder à des services bancaires essentiels.

Aujourd'hui, l'enseigne jaune et bleue a évolué. Elle souhaite devenir une banque comme les autres avec des objectifs de rentabilité, au détriment de sa mission d'accessibilité bancaire.

N'est-ce pas un risque potentiel de s'engager aussi fortement auprès de cette nouvelle banque, nouvelle pour Bagnaux, qui n'est pas spécialisée dans la gestion ou plutôt qui commence à se spécialiser dans la gestion de ce type de prêt, qui est rattachée à La Poste qui a une mission de service public ?

Nous voterons bien sûr contre pour être cohérent avec notre vote du budget 2 016.

Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Pour aller un peu dans le sens de ce que vous avez dit Monsieur Martin, au moins au début de votre intervention, je félicite également nos services financiers déjà pour la qualité des documents transmis et, ensuite, comme vous l'avez souligné pour les efforts fournis depuis toujours, j'ai envie de dire en tout cas depuis le début de cette mandature, pour essayer de réduire cette dette et les efforts fournis avec le soutien, vous l'avez dit, de notre consultant Finance Active qui nous permet aujourd'hui, dans cette décision modificative n° 2 de renégocier, de revoir revisiter ces trois prêts. Je me félicite effectivement du gain net auquel nous parvenons - notre première adjointe l'a dit dans le préambule de son intervention, et c'est très bien exprimé dans les documents qui nous ont été remis - un gain net de 600 000 €, ce qui n'est pas rien.

On ne peut que se réjouir et se féliciter de ce travail.

S'agissant des remarques que vous avez formulées, je ne partage pas votre opinion. On l'a vu, nous étions en commission des finances hier, on a répondu à toutes les questions posées je crois.

S'agissant du taux variable dont vous avez parlé, dans le contrat négocié... Vous l'avez dit. Puisque vous avez fait la réponse, j'insiste à nouveau dessus pour que l'on ne retienne pas la première partie de votre intervention, il est clair que, dans ce contrat, il a été négocié la possibilité, à l'issue de cette tranche à taux variable dont on a rappelé qu'elle était de 5 ans, de renégocier les marges ou de passer au taux fixe. Finalement, nous n'avons aucune prise de risque ou quasiment aucune.

Nous avons pris la précaution dans ce contrat sur cette partie variable qui, je vous le concède tout à fait, aurait pu être un peu risquée, de pouvoir précisément avoir la possibilité de la transformer en taux fixe le moment venu, c'est-à-dire à l'échéance de ces cinq ans.

Le risque est donc quasi nul.

S'agissant de la BNP Paribas, je suis moins spécialiste que vous sur ces questions de banque, aussi, je laisserai répondre les services ou Madame le Maire si elle a une réponse à formuler sur ce point. Cela dit, je ne peux que me réjouir du choix de la Banque Postale. Nous avons sollicité la Caisse d'Épargne. Elle nous a répondu tardivement et nous a fait une réponse qui n'était pas du tout satisfaisante.

Changer d'établissement bancaire, dans ces cas-là, pour prendre le mieux disant, je trouve que c'est de bon augure. Je me réjouis de ce choix qui a été fait sachant qu'en plus la Banque Postale est un établissement public. Étant pour les services publics, je ne peux que soutenir ce choix.

M. ROMERO AGUILA. - Je suis un peu étonné Monsieur Martin par votre intervention.

Je souhaiterais rappeler ici des éléments chiffrés simples et clairs. Avoir des taux bas au début d'un prêt est très intéressant car c'est là que l'on réalise le plus d'économies, c'est le moment où le capital restant dû est le plus important. Ce n'est pas à négliger. C'est une question de pourcentage. Cela se passe ainsi. Sur cinq ans, ce n'est pas négligeable et le montant indiqué par mes collègues le démontre.

Je ne vous comprends pas très bien lorsque vous dites : "vous avez interrogé six banques", ce qui en soi est déjà important, et le fait de revenir spécifiquement sur la Banque Nationale de Paris.

M. MARTIN. - C'est un exemple.

M. ROMERO AGUILA. - Celui que vous avez choisi.

C'est une banque assez particulière y compris dans ses pratiques de fonctionnement.

Par ailleurs, je crois que le choix des établissements financiers avec lesquels nous travaillons peut être un élément important.

Lors du dernier mandat au Conseil régional, l'ensemble des banques qui avaient des comptes dans les paradis fiscaux étaient interdites de fonctionnement avec la région Île-de-France, ce dont nous nous félicitons.

Que l'on fasse le choix ici d'une structure appuyée sur des institutions nationales me semble important.

D'ailleurs, les gens ne s'y trompent pas lorsqu'en 2008 il y a eu la crise dans l'ensemble des pays européens, c'est bien vers les banques qui ont été nationalisées en particulier en Grande-Bretagne que les gens se sont tournés.

Merci Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme BOUDJENAH. - Quelques mots, nous en avons beaucoup parlé à la commission des finances hier soir, mais vous avez raison d'insister sur plusieurs points, à commencer par le fait que, si j'entends bien le sens principal de votre intervention vous trouvez bien le fait que l'on ait renégocié. Je suppose que vous allez voter pour... Non. Vous voterez contre, d'accord ! Vous avez encore quelques secondes pour changer d'avis !

Que les choses soient claires, tous les établissements bancaires que l'on connaît ou sur lesquels nous pouvons avoir nos comptes personnels respectifs, toutes les banques ne prêtent pas aux collectivités. Il y a plusieurs années, nous avons fait le choix d'avoir comme consultant Finance Active. Il nous accompagne, il nous conseille, il est à nos côtés, c'est un spécialiste.

Les banques que nous avons sollicitées sont celles qui sont, pour la plupart du temps, prêteuses pour les collectivités. Certes, nous aurions peut-être pu consulter des banques allemandes, espagnoles, etc. Je ne suis pas sûre que nous aurions trouvé de meilleurs taux.

Nous avons pris le temps, nous n'avions pas le couteau sous la gorge, c'est ce qui nous a permis d'avoir une offre intéressante. Nous avons fait jouer la concurrence. Cela a d'ailleurs incité la Caisse d'épargne à nous faire une proposition plus alléchante, craignant de perdre 8 M€. Cela a aussi contribué à ce que la Banque Postale et le Crédit Agricole améliorent au fur et à mesure leurs offres.

J'entends ce que vous dites, en même temps, je pense qu'il faut saluer - je le fais de nouveau ici - les efforts tenaces de nos cadres du service financier qui ont obtenu cette offre très intéressante avec l'option du retour possible, si nous le décidons, à un taux fixe.

Je vous fais remarquer que le taux variable de la période des 15 ans qui suit les 5 ans de taux fixe est déjà beaucoup plus intéressant que le taux actuel avec la Caisse d'Épargne et si d'aventure, du fait de la situation des marchés financiers, nous estimons qu'il vaut mieux revenir à un taux fixe, nous avons mis l'option dans les conditions du contrat. Je pense que nous nous sommes bordés, si je puis dire, pour avoir les meilleures conditions permettant d'avoir une gestion dynamique de notre dette.

Un dernier mot pour dire que je partage tout à fait ce que vous avez dit sur le rôle de la Banque Postale et la dérive inquiétante qu'elle connaît. Pour ma part, je suis même plutôt favorable à ce

que nous nous situons en pôle public bancaire dans ce pays. Si nous pouvons nous retrouver sur cela, j'en serai ravie.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. ZANI. - Mon collègue Romero, vous êtes étonné de l'intervention de M. Martin pendant que votre collègue, Mme Aïcha Moutaoukil, approuve cette intervention du moins dans sa première partie et Mme Boudjenah dans sa deuxième. On peut donc considérer que l'ensemble est bon.

Vous parlez d'un gain de 600 000 €. Celui-ci n'a desens que s'il est correctement affecté.

Merci.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

Tout le monde a compris que ce qui vous est proposé ce soir est une renégociation favorable à la ville et aux finances de la commune. C'est ce à quoi a travaillé Yasmine Boudjenah avec les services de la commune. C'est l'essentiel de ce qui vous est proposé ce soir.

Il y a deux délibérations à voter, d'aborder celle sur la décision modificative n° 2.

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 1 : ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE VOTANT CONTRE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS S'ABSTENANT

☞ VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 2 : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE VOTANT CONTRE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS S'ABSTENANT

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

REMISES GRACIEUSES

03/ REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2014, 2015 ET 2 016

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une délibération habituelle qui, je pense, ne soulève pas de questions.

M. ZANI. - Si Madame le Maire, comme vous le dites "habituelle", justement.

Nous avons eu à débattre, lors de nos précédents conseils municipaux, de la pertinence de l'effacement définitif de certaines créances dues à notre commune par des débiteurs habitant hors de notre territoire.

Le tribunal d'instance d'Asnières qui a prononcé ces décisions n'a pas de compétences territoriales sur Bagneux, je vous l'ai déjà rappelé.

La question qui se pose légitimement est de savoir qui sont ces débiteurs qui ont accès à nos prestations périscolaires et à notre centre de santé et où résident-ils ?

Il convient de rappeler que le Tribunal d'Asnières qui n'est pas du ressort duquel dépendent les habitants de notre commune statue pour la troisième fois par l'annulation des sommes dues à la ville.

Nous comprenons que le règlement des services périscolaire relatifs aux formalités administratives de la ville de Bagneux ne précise pas, dans son troisième chapitre, titré "les modalités d'inscription" la condition de résidence des bénéficiaires des prestations de la ville à

condition d'accueillir des personnes solvables dont la carence de paiement incombe leur ville de résidence et ne pèse pas systématiquement sur les Balnéolais.

Mme BOUDJENAH. - Quelques éléments assez techniques. Si vous estimez que ma réponse n'est pas claire, je passerai la parole à Estelle Tarragon, Directrice générale adjointe.

Vous savez que ce sont des délibérations classiques, sur injonction j'ai envie de dire, en tout cas sur demande de la trésorière principale de la commune. Je pense qu'elle connaît bien son métier. Là, il ne s'agit pas de périmètre légal. Ce n'est pas parce que c'est le tribunal d'Asnières. Cela concerne des débiteurs dont nous n'avons pas les noms. Ils ont peut-être à un moment donné habité Bagneux, ils ont peut-être quitté la commune. Ils ont sans doute un dossier de surendettement sur lequel le Tribunal d'Instance d'Asnières a statué. En général, il s'agit de procédures très longues où la situation de ces débiteurs s'est complexifiée. Nous sommes concernés pour 685 €, mais je suppose que la situation de difficulté financière des débiteurs en question va bien au-delà. En tout cas, le fait que la trésorerie de Bagneux a abouti à la conclusion qu'elle n'arrivera jamais à recouvrer ces sommes est ce qui, à un moment donné, a fait enclencher la demande de remise gracieuse auprès du Conseil municipal. Je ne sais pas si l'on peut ajouter autre chose.

M. LE THOMAS. - Ce sont des sommes modiques.

Mme le MAIRE. - Ce sont des petites sommes que le Trésor Public n'arrive pas à recouvrer. Le comptable public nous dit qu'il faut faire des remises de ces sommes pour apurer les comptes. Cela ne se passe pas qu'à Bagneux, cela se passe dans toutes les communes de France.

M. ZANI. - Cela paraît curieux tout de même. La réponse n'est pas satisfaisante.

Mme Boudjenah mélange un peu tout. Elle parle de quelqu'un à la trésorerie auquel elle attribue des compétences juridiques.

Le Tribunal d'Instance d'Asnières ne peut pas juger de la dette d'un habitant de notre ville. C'est Antony qui doit le faire et si c'est fait à Asnières, cela veut dire que ces personnes n'habitent pas la commune. C'est la troisième fois qu'on le fait. Cela pèse parce que ces carences de paiement sont, à un moment donné ou à un autre, payées par les habitants de la ville.

Mme BOUDJENAH. - Excusez-moi Monsieur Zani, je veux bien que vous nous donniez des leçons de légalité sur la manière dont cela se passe mais si vous relisez la délibération sur laquelle nous avons à nous prononcer ce soir, nous avons à répondre au courrier du comptable public en date du 10 octobre 2016. Je vous fais grâce des références très longues avec les chiffres.

Ce sont des délibérations classiques que l'on passe dans ce Conseil municipal comme dans tous les conseils municipaux quand le comptable public de la commune aboutit à la conclusion qu'il ne peut pas recouvrer des sommes. Pour "se dégager" de sa responsabilité, il demande au Conseil municipal d'accepter des remises gracieuses.

Je veux bien que nous passions la soirée sur cela mais, franchement Monsieur Zani, c'est la première fois que vous nous interrogez sur cela.

Je vous propose que vous écriviez un courrier au comptable public de la commune pour lui demander des précisions si vous le souhaitez.

Nous n'avons qu'à répondre à ces sollicitations comme tous les élus de ce pays.

M. ZANI. - C'est une prestation fournie par la ville.

Mme le MAIRE. - Nous le savons, Monsieur Zani.

M. ZANI. - Cette prestation est fournie par la ville à des personnes qui n'habitent pas la ville.

Mme le MAIRE. - Ce ne sont pas forcément des personnes qui n'habitent pas la ville. Ce sont des personnes qui, au moment où le recouvrement et les poursuites sont engagés, n'habitent plus la ville. En général, elles en sont parties. Cela peut être quelqu'un qui vient bénéficier d'une prestation dans la ville qui n'y habite pas.

Vous n'êtes pas obligé d'habiter la commune pour vous rendre au centre municipal de santé de Bagnaux. Il en est de même pour tous les centres municipaux de France et de Navarre. Nous ne sommes pas en dictature, vous avez le droit d'aller dans tous les centres de santé que vous voulez. Si, en tant que Balnéolais, vous voulez aller au centre de santé d'Arcueil, de Malakoff, d'Asnières ou de Fontenay-aux-Roses, les villes vous accueilleront. Il arrive souvent que des gens aillent, suivant les spécialités médicales, dans des centres de santé différents. On n'a pas que des bénéficiaires Balnéolais au centre de santé balnéolais.

Cela aussi fait que des gens habitent dans une autre commune.

Je dis pour le Conseil municipal que l'on parle de 122,40 € pour 2014, de 393,79 € pour 2015 et de 169,15 € pour l'année 2016. Nous parlons de sommes extrêmement modiques qui, après poursuite du Trésor Public, ne peuvent pas être recouvrées par le Trésor Public. C'est pour cela que le comptable s'adresse à nous pour cette remise gracieuse.

J'ai compris que vous alliez voter contre ?... Non.

Tout le monde est-il pour ?

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

04/ SOLIDARITE DE LA VILLE DE BAGNEUX ENVERS LES SINISTRES DE HAÏTI DU 4 OCTOBRE 2016

M. BESSON. - Bonsoir à toutes et à tous, nous avons tous été touchés par le nouveau drame qui s'est abattu à Haïti en octobre 2016. L'impact de cet ouragan particulièrement violent sur une île et une population déjà particulièrement fragilisée a été terrible en particulier pour les enfants. Un important élan international a répondu à cette urgence humanitaire auquel il est naturel que notre ville s'associe.

Cette subvention exceptionnelle s'inscrit pleinement dans la tradition de solidarité de notre commune

Je vous demande donc d'approuver cette délibération qui concrétise l'attention que nous portons aux difficultés de nos semblables où qu'ils soient.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je suppose qu'il y a unanimité du Conseil.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Je vous remercie, nous transmettrons aux associations. Je vous remercie

également pour les victimes de ce terrible drame.

Nous avons ensuite une série de garanties communales au profit de SADEV 94. C'est la suite de ce que nous avons annoncé au dernier Conseil municipal sur la session de la concession d'aménagement de la ZAC écoquartier Victor Hugo de la SEMABA au profit de SADEV.

GARANTIES COMMUNALES

GARANTIES COMMUNALES

05/ MAINTIEN DE LA GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 80 %, DANS LE CADRE DU TRANSFERT A LA SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU VAL-DE-MARNE (SADEV 94) DU CONTRAT DE PRET N° 0416 391 142 706 DE 9 000 000 € CONTRACTE PAR LA SEMABA AUPRES D'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION DES EMPRISES FONCIERES NECESSAIRES AU PROJET DE BUREAUX DANS LA ZAC VICTOR HUGO (LOT 1) - APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE PRET N° 0416391142706 CONSENTI PAR ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

06/ MAINTIEN DE LA GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 80 %, DANS LE CADRE DU TRANSFERT A LA SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU VAL-DE-MARNE (SADEV 94) DU CONTRAT DE PRÊT N° A7509B8H DE 15 000 000 € CONTRACTE PAR LA SEMABA AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE, DESTINE A FINANCER LES ACQUISITIONS FONCIERES DE LA ZAC VICTOR HUGO - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE PRET N° A7509B8H CONSENTI PAR LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ÎLE-DE-FRANCE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit de garantir la garantie communale à 80 % dans le cadre du transfert du contrat de prêt contracté par la SEMABA auprès d'Arkea reprise au profit de la SADEV de la même manière et dans les mêmes conditions.

On garantit par ailleurs un autre contrat de prêt en transférant de la Semaba à la SADEV. Il s'agit là d'un contrat de prêt auprès de la Caisse d'Épargne.

C'est la suite de ce que nous avons délibéré l'autre fois.

Nous passons aux votes.

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 5 : ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS ET LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 6 : ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS ET LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT

METROPOLE DU GRAND PARIS

MODIFICATION DU SIEGE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

07/APPROBATION PAR LA VILLE DE BAGNEUX DE LA MODIFICATION DU SIEGE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Mme le MAIRE. - La métropole du Grand Paris s'installe dans de nouveaux locaux dans le 13^{ème}

arrondissement. Le conseil métropolitain a délibéré le 30 septembre. Toutes les communes adhérentes du Grand Paris doivent également délibérer. C'est ce que nous faisons ce soir.

Il s'agit d'une délibération de forme.

Je suppose qu'il n'y a pas de souci ?...

Je mets aux voix.

➔ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

ZAC FONTAINE GUEFFIER – CSC DE LA FONTAINE GUEFFIER

08/CONSTATATION DE L'ENTREE A EFFET RETROACTIF, DE LA VILLE DE BAGNEUX COMME NOUVEAU SOCIETAIRE DE L'AFUL LA FONTAINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE ET/OU SON/SA REPRESENTANT(E) DE SIEGER EN ASSEMBLEE GENERALE ET DE PRENDRE PART AU VOTE

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit de constater à effet rétroactif la ville comme nouveau sociétaire de l'AFUL La Fontaine. Dans le cadre de la construction de notre nouveau centre social et culturel de la Fontaine Gueffier livré en 2012, la ville, propriétaire de l'équipement public rattaché à la chaufferie du quartier, est entrée dans l'AFUL uniquement pour la partie chauffage.

Dans une précédente délibération, il était prévu que la ville s'acquitterait directement des factures de chauffage auprès de l'exploitant de la chaufferie afin de bénéficier d'un taux de TVA réduit.

Pour se faire, une convention tripartite entre l'AFUL La Fontaine, la Société Dalkia et la ville a été prévue, mais cette convention tripartite n'a jamais pu être établie faute de pouvoir, de manière simple, individualiser les consommations réelles de la ville.

Pour nous acquitter des dépenses de chauffage des exercices précédents et de celles à venir, il convient que la ville paye directement à l'AFUL la Fontaine ses charges de chauffage suivant le décompte des dépenses communes établi une fois par an par l'association lors d'une Assemblée générale avec des appels à provisions de charges générales au prorata des tantièmes que ces équipements représentent dans l'AFUL.

C'est une régularisation indispensable.

Nous annulons et remplaçons la délibération du 24 septembre 2013 et autorisons Mme le Maire ou son représentant à siéger en Assemblée générale de l'AFUL à régler les dépenses de régularisation et les appels à provisions ainsi que les charges de gestion de l'AFUL La Fontaine.

Mme le MAIRE. - Merci. Monsieur Zani, à vous.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire. J'avoue que je ne sais pas par quel bout aborder cette délibération qui fait apparaître au premier coup d'œil une gestion complètement nébuleuse.

Pour la bonne information de tous, pourrions-nous connaître déjà le montant total des dépenses de régularisation et les appels à provisions des charges de chauffage liées au CSC Gueffier ainsi que le total des charges de gestion de l'AFUL sur les cinq années concernées, sans tenir compte naturellement des montants provisionnés au budget.

Pour aller à l'essentiel, pourriez-vous Madame le Maire, premièrement, nous expliquer pourquoi

attendre cinq ans pour se rendre compte que l'index de consommation du chauffage n'a pu individualiser les consommations réelles de la ville.

Deuxièmement, il a été prévu en 2012 que la ville s'acquitterait directement de ses factures de chaufferie auprès de la Société Dalkia afin de bénéficier, vous le dites, d'un taux de TVA réduit. Est-ce à dire que l'annulation et le remplacement de la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2013 au profit de l'AFUL imposerait la ville non plus à une TVA réduite mais à un taux de TVA moins avantageux ?

Mme le MAIRE. - Oui.

M. ZANI. - Troisièmement, pourriez-vous rétroactivement annuler une délibération approuvée initialement au profit de la Société Dalkia et la remplacer au bénéfice de l'AFUL La Fontaine sans que le Conseil municipal ne prenne connaissance de l'avis du principal concerné, c'est-à-dire la Société Dalkia ?

Quatrièmement, pour la période 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 qui a assuré l'exploitation de la chaufferie ? Et qui en assurera la suite ?

Enfin, il est dit que la convention tripartite n'a jamais pu être établie faute de pouvoir aisément individualiser la consommation réelle de la ville. Dans ce cas, pourriez-vous, Madame le Maire, nous expliquer comment si, en cinq ans, il n'a pas été possible d'indexer individuellement la consommation réelle de la ville, le pourrait-on aujourd'hui ? Et dans le cas d'une réponse rationnelle, pourquoi l'avoir appliquée si tardivement ?

Je termine en soulevant que l'inscription à l'ordre du jour de cette délibération à un mois et demi de la prescription quadriennale qui aurait impacté l'année 2012 au profit de la ville nous laisse perplexe, c'est pourquoi nous demandons un état complet des périodes concernées justifiant les consommations réelles de la ville.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Je vais passer la parole au Directeur général des services. Nous vous donnerons un état des consommations, il n'y a aucun souci.

M. FABBRI. - Merci Madame le Maire. Je vais essayer de donner une réponse rationnelle à la question qui a été posée à la fois à la fois sur la décision initiale, le caractère rétroactif et les questions du délai.

Il n'y a pas de caractère rétroactif. Il est proposé au Conseil municipal d'annuler à compter d'aujourd'hui la délibération telle qu'elle avait été prise et de prendre une nouvelle délibération qui s'applique et qui permet à la ville, à partir d'une modification de règlement, de payer, et là vous avez raison, c'est ce qu'a présenté Mme Boudjenah, à partir de cette nouvelle délibération dans un format plus simple à mettre en œuvre en termes de régularisation et de calcul de coûts, les dettes que la ville de Bagnex a pour quelques dizaines de milliers d'Euros (nous restons dans des montants extrêmement raisonnables) au total de ces quatre ans auprès de l'association AFUL qui gère le chauffage de bailleurs sociaux et de la ville depuis la création du CSC de la Fontaine Gueffier.

Nous ne sommes pas dans la modification rétroactive d'actes précédents, nous sommes dans l'abrogation d'un mode de fonctionnement qui avait été posé. Nous sommes dans une délibération qui autorise la ville à devenir membre à part entière de l'AFUL plutôt d'être uniquement partenaire associé sur la partie chauffage du CSC de la Fontaine Gueffier. Cela permettra à

l'AFUL de facturer directement à la ville la quote-part que doit la ville pour le chauffage de son centre social et culturel de la Fontaine Gueffier. De ce point de vue, c'est extrêmement simple.

Pourquoi cela a-t-il mis du temps ? Vous avez raison, cela a mis trop de temps. Nous avons cherché pendant un moment à essayer de faire fonctionner ce modèle. Cela ne fait pas cinq ans car la délibération précédente a été prise il y a trois ans, en septembre 2013.

Pour être tout à fait clair sans y voir malice, l'AFUL, d'une certaine manière, a fait des avances de frais à la ville puisque la ville n'a pas payé sa quote-part de chauffage sur le CSC de la Fontaine Gueffier sur les exercices précédents. Dans le cadre de l'Assemblée générale de l'AFUL et de la régularisation de ces charges, y compris de la remise à plat de la situation de l'AFUL avec la situation de départ de la SEMABA et de la revente de la SEMABA à IDF et donc de la vérification de l'ensemble des éléments de comptes sur cette AFUL dans laquelle la SEMABA était partie, nous avons vérifié et décidé de mettre un terme à cette situation dont nous ne nous sortions pas, de façon que la ville puisse honorer sa part à l'AFUL.

J'espère avoir été précis et rationnel.

Merci Madame le Maire.

M. MARTIN. - Cela ne répond pas totalement aux questions de M. Zani, notamment à celles-ci : pourquoi Dalkia ne sait pas individualiser les consommations réelles de la ville et des résidences locales ? À quel taux de TVA passe-t-on ?

Mme le MAIRE. - Nous passons à une TVA à 20 %.

M. MARTIN. - Avant, à combien était-il ?

Mme le MAIRE. - À 10 %.

M. MARTIN. - Quant à l'individualisation des consommations, est-il prévu de faire évoluer cette gestion par Dalkia ?

Mme le MAIRE. - Nous vous donnerons les éléments, nous ne les avons pas avec nous ce soir. Il n'y a rien à cacher.

Cette délibération a pour objet de régulariser une situation complexe qui ne se passe pas bien. Nous souhaitons payer nos consommations réelles de ce que nous consommons pour le CSC. Il nous semble plus simple d'avoir une facture en direct.

M. MARTIN. - Cela ne se passe pas avec la ville mais cela ne se passe pas bien non plus avec les résidences du coin, cela ne se passe pas bien avec tout le monde.

Mme le MAIRE. - L'AFUL est une question complexe car nous sommes plusieurs. Nous nous répartissons les frais de chauffage collectifs d'entités différentes (équipements municipaux, logements sociaux, etc.). C'est donc extrêmement compliqué. Notre objectif est de clarifier la situation et d'en arrêter avec cette situation complexe qui ne nous aide pas.

D'autres interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

AMENAGEMENT URBAIN

PARKING DES SPORTS

09/ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AG N°39 SISE SENTIER DES MONCEAUX

Mme le MAIRE. - Il est proposé de racheter ce parking qui n'appartient pas à la ville à 1,70 M€. Aujourd'hui, nous sommes utilisateurs au parc des sports d'un parking dont le foncier ne nous appartient pas. Il est proposé de régulariser cette situation. Il s'agit du parking qui se situe derrière le parc des sports au bout de la rue François Laurent Gibon. Ce parking sert exclusivement à la ville.

M. MARTIN. - Quelques questions.

À ma connaissance, à ce jour, il n'y a pas eu de validation spécifique en Conseil d'administration de la SEMABA.

La validation du Conseil d'administration du 8 avril, qui était beaucoup plus générale, approuvant la vente du patrimoine locatif, suffit-elle ? S'il n'y a pas eu validation, cette délibération n'est-elle pas caduque du fait que nous n'avons pas eu de Conseil d'administration validant ?

Mme le MAIRE. - C'est sous réserve du vote du Conseil d'administration de la SEMABA. C'est écrit dans la délibération.

Mme BOUDJENAH. - Il est écrit dans la délibération "sous réserve de l'accord du conseil d'administration de la SEMABA".

Mme le MAIRE. - Il est marqué à l'article 1 : "sous réserve de l'accord du Conseil d'administration de la SEMABA".

M. MARTIN. - Le coût estimé par Les Domaines est de 2 M€. Je vois que, là, le terrain est revendu à 1,70 M€. Pour quelle raison ? C'est ma deuxième question.

Troisième question : y a-t-il des projets d'évolution pour ce terrain ? Ce terrain racheté restera-t-il un parking ou est-il prévu des projets immobiliers en continuité du site des Mathurins ?

Mme le MAIRE. - Pour l'instant, rien n'est prévu sur ce site, mais je ne vous dis pas qu'il ne sera jamais rien prévu. Je ne vais pas vous dire ce que je ne sais pas. Pour l'instant, nous n'avons pas prévu d'évolution sur ce site, nous avons suffisamment de projets dans la ville. Ce terrain appartient à la commune. Aujourd'hui, il est bien utile aux sportifs pour se garer. Il y a suffisamment de soucis dans la rue François Laurent Gibon pour ne pas en ajouter. Il faut trouver d'autres solutions de stationnement.

Mme BOUDJENAH. - Monsieur Martin, vous êtes au conseil d'administration de la SEMABA, nous avons dû dire au conseil d'administration que nous ne pouvions pas faire les deux en même temps. Pour rappel à l'ensemble des collègues, dans le cadre de la vente des logements de la SEMABA à IDF Habitat, nous avons régularisé la propriété de la Résidence des Blains, qui se trouve juste à côté, afin que la SEMABA en soit bien propriétaire avant de la céder, comme

l'ensemble des résidences, à IDF Habitat.

Nous étions convenus, mais à l'époque nous n'étions pas prêts notamment au niveau de l'estimation des Domaines, que l'échange... Pour le parking des sports, le problème est inverse. Il appartenait à la SEMABA alors que c'est la ville qui en a l'usage. Cette régulation devait intervenir au cours de la même période, c'est ce que nous approuvons ce soir.

Le Conseil d'administration de la SEMABA devra délibérer, ce que nous ferons d'ici au 31 décembre, sachant que nous en avons déjà parlé dans le cadre de cet échange. C'est pourquoi le prix, puisque vous avez posé la question Monsieur Martin, s'était entendu du fait de cet échange avec le foncier de la Résidence des Blains. À l'époque, nous avons fixé ce montant afin de réaliser une opération blanche entre la ville et la SEMABA.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS**

41-43 RUE DE VERDUN

10/ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION M N° 15A D'UNE SUPERFICIE DE 181 M² A LA SOCIETE DOMAXIS, 41-43 RUE DE VERDUN

Mme le MAIRE. - Cette acquisition va permettre de réaliser le projet à l'angle de la rue de Verdun et de la rue Chopin, projet au rez-de-chaussée duquel sera installé le réseau d'assistantes maternelles du nord de la ville. Il fallait racheter une petite parcelle à Domaxis de 181 m² au prix de 90 000 € pour permettre la réalisation du projet

Je pense qu'il n'y a pas de souci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CANDIDATURE APPEL A PROJETS REGION « 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES »

11/ CANDIDATURE APPEL A PROJETS : ECOLE - PARC ROBESPIERRE - PROJET URBAIN QUARTIER NORD

12/DEMANDE DE SUBVENTION : ECOLE - PARC ROBESPIERRE - PROJET URBAIN QUARTIER NORD

13/REALISATION D'ESPACES PUBLICS VEGETALISES, DES AMENAGEMENTS POUR LA RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES ET LES MOBILITES DOUCES - PROJET DES MATHURINS/DEMANDE DE SUBVENTION

Mme BOUDJENAH. - Je ne vais pas balayer tout le rapport qui est assez complet. Nous nous sommes intéressés à l'appel à projets régional "100 quartiers innovants et écologiques" sur lequel la région consacre une enveloppe de 235 M€ avec l'objectif de favoriser la création de logements autour des gares, de favoriser la transition écologique et innovation urbaine et d'aider les collectivités à financer des équipements.

Il s'agit d'une aide en investissement pour des actions dont la maturité permet une mise en œuvre

rapide, en priorité des équipements de proximité nécessaires à l'accueil des nouveaux habitants, l'aménagement des espaces publics, des réalisations qui concourent au caractère innovant du quartier, le financement de prestations d'études ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec un taux d'intervention régional fixé à 30 % maximum dans la limite de 4 M€ de subvention régionale par quartier.

Il y a deux étapes : il faut candidater et, si l'on est retenu, il faut présenter des éléments financiers de mise en œuvre de l'action.

Nous concernant, nous avons proposé la candidature pour deux projets :

- l'école dans le parc Robespierre dans le cadre du projet urbain du quartier nord,
- la réalisation d'un parc et d'une place publique, d'une friche écologique et d'aménagement pour la récupération des eaux pluviales et en faveur des mobilités douces dans le cadre du projet de la colline des Mathurins.

Nous avons déjà eu des retours intéressants puisque le retour du comité technique de la région propose de présenter au jury puis à la commission permanente de la région notre candidature sur l'école parc du quartier nord nécessitant d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'école.

Quant à la candidature sur les Mathurins dont la mise en œuvre opérationnelle est moins avancée, elle serait présentée à une prochaine session de l'appel à projets. Du coup, nos deux projets seraient retenus, ce qui serait vraiment intéressant.

Je ne développe pas ici notre ambition sur l'école dans le parc du quartier nord car nous en avons déjà parlé. Vous avez les chiffres du plan de financement que nous proposons de présenter. Nous attendons de la région une subvention de 2,8 M€ environ hors taxes. D'après le calendrier de mise en œuvre, le démarrage des travaux est prévu pour 2017 et la livraison au premier semestre 2019.

Quant à la colline des Mathurins, on s'appuie sur la création des espaces publics. Vous avez le détail sur ce que nous indiquons dans le plan de financement : le parc du Belvédère, la place de la Sarrazine, les Chemins verts, mais également autour de la gestion des eaux pluviales, les pistes cyclables, le chemin en lisière du parc François Mitterrand, le tout avec l'objectif d'obtenir une subvention de la région pour tous ces aménagements d'un peu plus de 2 M€ hors taxes.

Ce soir, il s'agit d'approuver la convention cadre, le programme d'action ainsi que le plan de financement prévisionnel et d'autoriser la ville à solliciter une subvention sur le projet d'école parc puis sur le projet d'espaces publics végétalisés, de gestion des eaux et de la mobilité douce pour le projet des Mathurins.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

M. MARTIN. - Je comprends que l'un des deux projets présentés a été retenu, celui de l'école dans le parc Robespierre alors que l'autre, considéré pas encore mûr, passerait dans une session ultérieure.

Pourquoi ce soir, votons-nous pour les deux projets et les deux demandes de subvention sachant que seul le premier projet a été retenu dans le cadre de la proposition des 100 quartiers innovants et écologiques ? Que l'on fasse une demande de subvention à la région pour le projet ne me choque pas trop. Ce qui me choque, c'est que cela rentre dans cette délibération qui est plutôt liée

aux 100 quartiers innovants écologiques. Le seul projet retenu est le premier. Nous espérons que, le deuxième projet viendra dans un deuxième temps.

C'est ma première question.

Ma deuxième question porte sur la sollicitation de la subvention au Conseil régional pour le premier projet. À certains moments, je vois que l'on demande 2,8 M€ et à d'autres 4 M€. 4 M€ est le montant maximum possible que l'on peut demander. En fait, que demande-t-on réellement ? On sollicite une subvention auprès du Conseil régional de 2,8 M€ ou de 3,9 ou de 4 M€ ?

Mme BOUDJENAH. - C'est 2,8 M€ pour l'école parc.

Mme le MAIRE. - Nous allons le vérifier, il y a une erreur.

M. MARTIN. - Dans la délibération, c'est 4 M€. Quel est le bon chiffre ?

Mme MOUTAOUKIL. - Il y a un problème sur les chiffres, vous avez raison.

Mme DREYER-GARDE. - Il y a effectivement un problème de mise à jour de ce rapport et de la délibération pour le parc Robespierre.

Nous avons présenté notre projet sur la base du montant le plus élevé. Après un premier examen, avant qu'il ne passe devant la commission, on nous a retiré des éléments de cette assiette subventionnable. C'était soit essayer de compléter à nouveau le dossier avec les abords de l'école, etc. mais sans pouvoir déposer le dossier à temps, soit c'était tenir sur cette somme et nous sommes arrivés à la somme la plus basse.

Vous avez raison, il faut tenir compte de la somme la plus petite.

Mme le MAIRE. - C'est le montant du rapport qu'il faut retenir, vous avez raison : 2 805 823 €.

Mme MOUTAOUKIL. - Nous avons eu le dossier de substitution ce soir.

Mme BOUDJENAH. - C'est pour cela que je ne comprenais pas.

Mme le MAIRE. - Le dossier de substitution est bon. Cela a été corrigé sur table. C'est pour cela que nous ne trouvions pas l'erreur.

Effectivement, il y a un projet sur lequel nous sommes d'ores et déjà sûrs d'être retenus. Il y aura plusieurs sessions à la région autour de ces projets. En accord avec la région, nous avons décidé, puisque nous étions déjà avancés, de nous placer pour la deuxième session d'appel à projets que va proposer la région. C'est un peu comme cela que nous l'avons conçu et que nous l'avons proposé, sachant que, ce soir, nous sommes à peu près sûrs d'être retenus pour l'un d'eux. Nous ne sommes pas encore passés. Pour l'instant, ce ne sont que des avis techniques. Il y a des délibérations politiques. Il n'y a pas eu de délibération encore.

Mme BOUDJENAH. - 16 novembre.

Mme le MAIRE. - L'appel à projets a été relativement rapide, c'est ce qui explique ces modifications de chiffres jusqu'à ce soir. Je remercie les services pour leur travail. Ils ont dû travailler dans des délais record pour pouvoir déposer ce dossier et l'ajuster avec les services de la région.

Les appels à projets arrivent souvent très vite. Il faut vite y répondre et essayer de rentrer dans les critères pour pouvoir prétendre à recevoir des subventions. C'est bien pour la ville car cela peut nous apporter des recettes sur nos projets.

Il y a trois délibérations. Nous allons les voter toutes ensemble.

☞ **VOTE SUR LES DELIBERATIONS N° 11, 12 ET 13 : ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous avons ensuite à nous prononcer sur deux délibérations relatives aux taxes d'aménagement.

TAXE D'AMENAGEMENT

14/ MISE EN PLACE D'UNE TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE A 20 % SUR LE SECTEUR CROIZAT FORTIN BLANCHARD

15/ MISE EN PLACE D'UNE TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE A 20 % SUR LE SECTEUR DES MATHURINS

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit ce soir de mettre en place une taxe d'aménagement majorée à 20 %. Nous avons déjà délibéré ici en novembre 2014 pour décider d'un taux de 5 %, en vigueur depuis 2012. Nous avons la possibilité, suivant le code de l'urbanisme, de porter ce taux à 20 % dans certains secteurs si la réalisation de travaux substantiels de voiries ou de réseaux ou la création d'équipements publics rend nécessaire d'obtenir des moyens supplémentaires du fait de l'importance de futures constructions qui seraient édifiées dans ces secteurs.

Vous avez pour rappel le mode de calcul de la taxe d'aménagement. On multiplie la surface de plancher concernée, créée par la valeur au mètre carré, par le taux sur lequel nous "avons la main".

Or, à compter du 1^{er} janvier 2017, c'est la métropole du Grand Paris qui deviendra compétente en matière de taxe d'aménagement concernant la fixation des taux. MGP doit prochainement délibérer en vue de décider des modalités de reversement de cette taxe aux communes. C'est avant le 30 novembre. Ce Conseil municipal est le dernier possible au cours duquel nous pouvons modifier, si nous le souhaitons, le taux de la taxe d'aménagement pour une entrée en vigueur à partir de l'année prochaine.

Concernant le premier secteur Croizat Fortin Blanchard dont nous vous avons distribué un périmètre modifié ce soir, il s'agit d'un périmètre à l'ouest de la commune sur lequel nous avons souhaité nous inscrire dans le cadre de l'appel à projet "inventons la métropole" organisé par la métropole du Grand Paris dont les résultats ont été rendus courant octobre.

Sur 112 sites présentés, 61 candidatures ont été retenues dont la nôtre sur un site de 2,2 hectares sans les espaces publics. Je pense que tout le monde voit le quartier dont je parle. C'est à l'interface du quartier Moulin Blanchard, d'un bout de la zone industrielle, de la périphérie du centre-ville et de la coulée verte, donc un périmètre qui présente un bâti avec de l'habitat collectif, un peu de pavillonnaire, des activités industrielles et un certain nombre de ruptures importantes. Je pense aux voies ferrées, je pense au carrefour Croizat, donc un périmètre sur lequel nous estimons qu'il y a un projet urbain de couture et qu'il faut restituer une continuité urbaine qu'il est intéressant de produire notamment pour continuer à dynamiser également notre centre ancien.

Nous avons l'objectif d'obtenir dans les prochains mois, puisque notre candidature a été retenue, des propositions de la part de groupements d'entreprises car c'est ainsi que l'appel à projets fonctionne. Nous allons d'ailleurs leur faire visiter le site. J'espère qu'il fera un peu moins froid que ces jours-ci. Ce n'est pas garanti puisque c'est la semaine prochaine.

Ils nous proposent un projet mixte qui peut accueillir de l'économie sociale et solidaire, du

logement innovant. Nous avons aussi demandé qu'ils puissent nous faire des propositions autour de l'agriculture urbaine par la création de Fab Lab et de réfléchir à la manière dont on circule dans ce quartier, à la manière dont il pourrait être davantage pensé pour le piéton et au cadre de vie de ce quartier.

Compte tenu de tout cela, en termes de besoins et notamment de futures classes - même s'il ne s'agit pas de construire une école dans le périmètre, des besoins seront générés en nombre de classes puisque des logements seront construits - nous vous proposons de majorer le taux de la taxe d'aménagement en vigueur à 20 % sur ce périmètre.

Sur les Mathurins, je ne redéveloppe pas ce que je viens de dire sur l'objectif de la majoration de la taxe. De manière plus simple, nous sommes en partenariat et en travail très articulé avec La SAS de Bagneux pour l'élaboration de ce projet urbain très ambitieux. Maintenant que notre PLU a été approuvé et qu'il sera bientôt en vigueur après la purge du droit des recours, les permis de construire peuvent être déposés.

Dans l'attente de signer notre futur PUP (Projet Urbain Partenarial) avec le propriétaire, dans lequel nous sommes engagés - nous avons déjà délibéré pour une convention cadre en décembre 2015 de mémoire pour aller à la signature de ce PUP - avec le territoire puisque c'est une compétence du territoire, pour préserver les intérêts de la ville et des Balnéolais, nous avons jusqu'au 30 novembre seulement pour voter une éventuelle majoration de la taxe d'aménagement. Nous proposons de porter ce taux à 20 % sur le périmètre des Mathurins. Évidemment, dès la signature du PUP qui interviendra dans le courant du premier semestre 2017, le secteur des Mathurins sera exonéré de plein droit de la taxe d'aménagement. C'est bien le PUP qui s'appliquera.

Mme le MAIRE. - Merci. Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Nous passons d'une taxe de 5 % majorée à 20 %. L'écart est tout de même important.

Si l'on comprend bien, cette taxe va s'appliquer pour le projet de la zone artisanale du secteur Croizat Fortin Blanchard et pour le secteur des Mathurins, deux secteurs qui devraient se développer dans un avenir plus ou moins proche.

Notre crainte, qui est forte, est la suivante : est-ce que le fait d'augmenter ces taxes, de les majorer d'une manière assez importante ne va pas motiver les promoteurs à spéculer ? On active un peu la spéculation sur ces terrains et sur ces secteurs qui seront en pleine expansion, peut-être moins sur le Croizat Fortin Blanchard et beaucoup plus sur les Mathurins où il y aura des logements. On construit réellement un projet d'ampleur. Nous souhaiterions éviter la spéculation qui va, naturellement, arriver si nous augmentons fortement cette taxe.

Cette taxe, tout de même assez élevée, peut effectivement défavoriser le déploiement de nouvelles entreprises sur Bagneux.

M. ROUSSEAU. - Concernant le secteur Croizat Fortin Blanchard, nous sommes bien évidemment conscients qu'il faut prévoir l'aménagement. Je reviens sur ce point puisque nous l'avons traité en commission la semaine dernière. La semaine dernière, je m'étais alerté de voir que l'on nous avait proposé une partie de la Coulée verte sur le premier plan. Vous vous doutez bien que je me suis inquiété. Je me suis dit : on va bétonner la coulée verte ! Cela a été corrigé. Nous avons le bon plan ce soir.

Il est bien évident que l'on a, dans la résolution qui nous est proposée, l'intention programmatique qui prévoit une opération de logements avec 25 % de logement social. On nous parle d'économie sociale et solidaire, etc. Il est bien évident que les habitants du quartier seront vigilants à l'égard des constructions qui seront faites sur ce secteur. Les habitants de ce quartier n'attendent pas des immeubles R +3, 4, 5, etc. Nous sommes plutôt dans une logique de type pavillonnaire, donc de constructions basses sur ce secteur. C'est ce qu'attendent les habitants du quartier. Ils n'attendent pas de constructions hautes.

Vous dites que des projets seront proposés. Vous vous doutez bien que nous les regarderons attentivement un à un et dans le détail afin que ce quartier soit au mieux aménagé. Ce quartier a des espaces verts. Cela peut être un petit quartier sympa. Gardons à ce quartier ce côté sympa et atypique. Ne bétonnons pas le triangle du quartier Blanchard.

On sait très bien qu'il y a l'aménagement du rond-point Croizat. Je crois que le périmètre qui a été défini va dans ce sens, mais pensons à l'aménagement de ce carrefour. Cela engendre beaucoup de choses.

Je vous remercie, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Tout le monde a compris que nous proposons sur deux sites de nature différente une taxe d'aménagement à 20 %.

Cela veut dire que ceux qui viendront investir sur la ville, se faire de l'argent sur la commune devront participer au développement de la ville. Il faut qu'ils payent aussi la voirie, les écoles, etc. Je trouve cela plutôt normal. Nous souhaitons que le projet urbain partenarial sur les Mathurins s'applique demain. Sur les Mathurins, nous votons une taxe par précaution. Ce projet coûtera plus cher au propriétaire que les 20 % de la taxe d'aménagement. La participation financière prévue dans le cadre du PUP est plus élevée que si le propriétaire actuel ne devait payer que la taxe d'aménagement.

Nous ne sommes pas sur quelque chose de complètement extravagant en termes de prix d'aménagement sur des projets ayant déjà une certaine envergure et surface, même s'ils ne sont pas du tout de même nature.

S'agissant de la spéculation foncière, si nous avons travaillé une charte que nous avons signée le 5 juillet dernier avec 38 promoteurs sur la commune avec l'objectif d'encadrer les prix de sortie des logements en accession à la propriété, soit 4 100 € du m² dans le secteur ordinaire, soit 4 300 € du m² dans les secteurs de plus grands projets, c'est justement pour peser sur les prix de sortie aux mètres carrés dans une ville qui est en plein bouleversement et développement.

Nous n'avons pas la prétention à Bagneux de pouvoir tout régler seuls, mais nous essayons d'utiliser les outils que nous avons pour cela.

Sur le site Blanchard Croizat Fortin, je ne vais pas répondre à M. Rousseau que nous faisons le projet "inventons la métropole" pour faire une zone pavillonnaire. Personne ne me croira.

J'entends ce que vous dites sur les questions que vous posez.

Dans ce secteur qui s'est construit récemment, il y a des constructions à taille humaine, ce ne sont pas des constructions de très haut niveau. Ces constructions urbanisent et aménagent correctement la ville. C'est dans ce sens que nous souhaitons travailler. Ce n'est pas une bétonisation de ce quartier que nous souhaitons mais quelque chose qui permette de réaliser un projet, compte tenu du coût du foncier dans ce secteur qui est peut-être un des endroits les plus

élevés de la commune.

Vous avez un peu la programmation que nous avons souhaité soumettre pour le site Blanchard Croizat Fortin. J'espère que nous arriverons à aller au bout et que nous aurons des réponses intéressantes. L'intérêt d'avoir répondu à cet appel à projets est le fait d'avoir de multiples équipes qui vont venir visiter le site et travailler à nous faire des propositions qui s'équilibrent au final permettant d'offrir un projet qui tienne la route, qui puisse vraiment se réaliser dans les conditions de programmation que nous souhaitons et dans les conditions financières qui sont celles de l'acquisition des terrains, etc. C'est dans ce sens que nous travaillons.

S'agissant de la taxe d'aménagement, nous ne sommes pas en train d'étrangler les personnes qui viennent sur la ville. Je ne m'inquiète pas pour elles, elles ont encore de la marge. Il s'agit plutôt d'encadrer, de leur dire clairement qu'elles doivent contribuer au développement de la ville. Il est normal qu'elles investissent sur la commune. Cela a des conséquences pour la ville en matière de constructions, d'équipements publics, de voiries, etc. Il faut qu'ils participent à ce développement. C'est seulement ce que nous faisons comme de nombreuses communes, ce n'est pas spécifique à la nôtre. Cette taxe d'aménagement a été créée pour permettre aux communes de faire participer celles et ceux qui investissent sur la commune au service public de la ville.

Je vous propose de passer aux votes. Nous avons deux délibérations différentes.

➤ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 14 : ADOPTÉE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS ET LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT

➤ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 15 : ADOPTÉE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS ET LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT

OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO -BAGNEUX

16/ DEMANDE DE TRANSFERT DE L'ARRETE PREFECTORAL DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) DU PROJET DE LA ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO DE LA SEMABA A LA VILLE DE BAGNEUX AU PROFIT DE LA SADEV94 ET DE L'EPFIF

Mme le MAIRE. - Nous demandons à Monsieur le Préfet de transférer la DUP du projet de ZAC éco-quartier Victor Hugo de la SEMABA à la ville de Bagneux au profit de Sadev 94 et de l'EPFIF.

C'est vu avec les services de l'État, évidemment.

Nous passons au vote.

➤ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

OPERATION SARRAIL

16 BIS/APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DE RÉSILIATION DU BAIL "PAPA MARIO PIZZA"

16 TER/APPROBATION DES MODIFICATIONS DES MODALITÉS DE LA CESSION À LA SCCV BAGNEUX BOURG-LA-REINE

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit du projet relatif à notre entrée de ville côté Blagis. Nous avons déjà délibéré en mai dernier pour approuver la cession de notre terrain dit Sarrail à la SCCV

Bagneux Bourg-la-Reine qui représente le groupement Cogedim Imestia pour réaliser un programme immobilier de 148 logements dont une partie sera des logements sociaux qui devraient être gérés par la suite par Domaxis et une partie plus importante en accession à la propriété. Ce programme est en cours de commercialisation.

Le 13 juillet dernier, la ville a signé avec la SCCV une promesse de vente pour un prix important. Nous en avons beaucoup parlé ici à propos du vote de notre budget. Nous attendons une recette de 5 460 000 € quand l'ensemble du terrain sera libre de toute occupation.

C'est bien l'objet de la délibération de ce soir puisque, sur un petit morceau de ce terrain, il y a une pizzeria gérée par la SARL Papa Mario Pizza dont le bail commercial date de novembre 2001. Nous avons notifié le congé au pizzaiolo. Il est prévu le paiement d'une indemnité d'éviction et nous devons signer un protocole transactionnel.

Il existe deux méthodes pour calculer l'indemnité d'éviction selon que le propriétaire trouve à se réinstaller à côté ou pas.

Je vous passe les détails, vous avez l'historique dans la délibération. Nous avons trouvé une éventuelle réinstallation. Il n'a pas été intéressé. Nous avons travaillé sur une indemnité "pure". France Domaines a fait une estimation à 295 000 €, ce qui paraissait sous-évalué pour le propriétaire du fonds qui en demandait 400 000 ainsi qu'un départ anticipé au 2 décembre 2016, ce qui nous intéresse évidemment pour pouvoir libérer complètement le terrain.

Après négociations, nous avons estimé qu'il était préférable d'accepter cette demande, donc de porter à 400 000 € l'indemnité totale avec une libération anticipée au plus tard le 2 décembre 2016, justifiant ainsi de passer outre l'avis de France Domaines, ce que nous vous proposons ce soir pour approuver le protocole d'accord transactionnel avec la Société Papa Mario Pizza sur ce montant, ainsi que la modification des conditions de la promesse de vente que nous avons signée avec la SCCV Bagneux Bourg-la-Reine puisque cette dernière prendrait en charge une partie du montant de l'indemnité, en l'occurrence 160 000 €, que la SCCV rembourserait à la ville lors de la signature de l'acte authentique d'achat des terrains.

C'est une opération financièrement intéressante pour la commune qui nous permet d'encaisser cette recette très importante dans des délais rapprochés.

Mme CHIRINIAN. - Madame le Maire, chers collègues, lors de la délibération du Conseil municipal du 17 mai 2016, mes collègues s'étaient abstenus suivant le mécontentement des habitants du quartier de voir arriver un nouveau programme immobilier de 148 logements dans un endroit déjà à forte densité humaine.

Cet espace était une bouffée d'oxygène pour les habitants de la rue du général Sarrail et de la rue de la Fontaine. Papa Mario Pizza était très apprécié pour les pizzas. Il contribuait à favoriser le lien social et à améliorer la qualité de la vie des habitants du quartier.

Est-il prévu de recréer des commerces dans ce nouveau programme immobilier pour répondre à la demande des habitants ?

Nous nous abstiendrons en cohérence avec notre premier vote.

Merci.

Mme BOUDJENAH. - Il y a plusieurs choses dans ce que vous dites. Nous avons parlé plusieurs fois ici longuement de la concertation importante qui s'est déroulée dans le cadre de plusieurs

réunions publiques pour faire évoluer le projet.

Suite au permis de construire, la période de recours est passée. Il n'y en a pas eu. La période de concertation importante a fait évoluer le projet puisqu'il y a eu par exemple des modifications sur les entrées et les sorties de parkings, sur une forme d'implantation d'un des bâtiments. Je ne dis pas qu'aucun habitant du quartier a complètement "accepté". Cela dit, je pense que nous avons joué complètement le jeu. C'était notre souhait pour que ce projet soit le mieux intégré possible au quartier. C'est une entrée de ville importante.

Concernant le commerce, j'entends ce que vous dites. Nous avons vraiment recherché pendant des mois et des mois à lui trouver un emplacement qui lui convienne. Je partage tout à fait votre appréciation. D'ailleurs, le fait que l'indemnité d'éviction soit de ce niveau prouve que l'activité de ce commerce était importante. En effet, ces pizzas sont appréciables et appréciées. Nous aurions vraiment souhaité pouvoir le réinstaller. Nous lui avons fait plusieurs propositions, y compris dans d'autres endroits de la commune. Il n'a pas souhaité y donner suite, c'est son choix.

Concernant l'implantation de nouveaux commerces, que les choses soient claires, il n'y en aura pas dans le programme. Ce qui est prévu dans le programme au pied de l'immeuble sur l'avenue de Bourg-la-Reine est l'installation d'un cabinet médical, ce qui est aussi intéressant pour ce quartier.

De nouveaux commerces en face du centre commercial des Blagis ne nous paraissent pas forcément opportuns. Nous avons procédé à l'inauguration de deux d'entre eux il y a quelques jours au-dessus : au carrefour de la Fontaine Gueffier, nous avons la chance d'y voir s'installer des commerces intéressants. Nous attendons encore avec impatience l'arrivée d'une supérette. C'est en cours, cela prend du temps. Il ne me paraît donc pas souhaitable de disséminer de manière trop saupoudrée les commerces. Il n'y aura pas de commerces sur ce programme en particulier.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer au vote.

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 16 BIS : ADOPTÉE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 16 TER : ADOPTÉE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT

FIXATION DE LA DUREE MINIMALE D'UN EMPLACEMENT SUR LES MARCHES

17/ FIXATION DE LA DUREE MINIMALE ACCORDANT UN DROIT DE PRESENTATION AUX TITULAIRES D'UN EMPLACEMENT SUR LES MARCHES COMMUNAUX

M. ROMERO AGUILA. - Cette délibération a pour objet de déterminer la durée minimale d'occupation d'un commerce pour être en capacité de faire des propositions sur les successeurs. C'est une mise en conformité à la loi Pinel. Nous vous proposons d'avoir la période la plus longue pour bénéficier de cette possibilité. Cette durée est de deux ans.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☉ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DE LA SARL LES FILS DE MME GERAUD

18/ APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DE LA SARL LES FILS DE MME GERAUD POUR L'ANNEE 2015, RELATIF A LA DELEGATION DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT DE LA COMMUNE

M. ROMERO AGUILA. - Je vais vous demander de prendre acte du bilan annuel de l'activité de la Société Géraud. Il y a un certain nombre d'informations intéressantes. Au-delà de prendre acte de ce qui est indiqué, je voudrais rappeler des éléments. Vous avez un intérêt collectif à la question des marchés forains. C'est notre quotidien.

Nous avons demandé aux délégataires :

- d'améliorer la qualité de l'offre commerciale des commerçants abonnés présents,
- de contribuer à une meilleure gestion des commerçants volants, ceux qui ne se sont pas là de manière permanente mais qui viennent au gré de la demande, en veillant à ce que les commerçants optimisent le dispositif de macaron simplifié du stationnement car des demandes sont faites par les habitants sur le stationnement bien qu'un travail très important ait été réalisé puisque la fermeture d'un des parkings a dû nous amener à trouver des solutions. Nous en avons trouvé sur la RD 920 et d'autres parkings ont été mis à la disposition des commerçants.
- de maintenir les efforts pour assurer un bon état de propreté du marché. C'est une demande d'il y a quelques semaines, Madame le Maire l'a indiqué avec une certaine force. La force a été telle que cela m'est revenu du délégataire.

Des choses vont être mises en place de manière assez vigoureuse sur cela. Il y a vraiment des marges de progression assez importantes.

Il y a évidemment la dynamisation de l'offre sur le marché village. Nous y avons un déficit. Nous avons lancé un processus il y a quelques mois à la fois de consultation des habitants et des usagers de ce marché auprès, dans un premier temps, du conseil de quartier et, dans un deuxième temps, à travers des questionnaires.

Les questionnaires sont revenus de manière assez abondante. Cela donne une idée. Nous vous ferons des propositions. Le processus doit aller à son terme pour pouvoir les faire. Elles ont pour objectif de répondre à la demande qualitative qui est faite sur le marché village sur lequel nous maintenons la volonté d'avoir des choses de très bon niveau particulièrement sur la question de marché bio et des demandes très spécifiques et au moment le plus adapté possible à la population pour qu'elle puisse faire ses emplettes.

Enfin, nous avons demandé au délégataire d'intégrer des indicateurs de diversité commerciale pour chacun des marchés puisque des activités sont surreprésentées notamment celle des fruits et légumes tandis que d'autres sont sous représentées. On m'a demandé d'avoir cet indicateur pour pouvoir corriger comme nous le souhaitons les offres qui sont faites.

Sur le marché Léo Ferré, la demande est très forte. Nous avons un renouvellement relativement modéré. Sur environ 52 commerçants abonnés, il y a eu cinq renouvellements en une année. C'est relativement peu. L'objectif pour nous est d'aller chaque fois vers quelque chose de plus qualitatif permettant d'avoir un impact positif quant à l'offre proposée aux habitants. Cet indicateur devrait

donc nous y aider.

Je profite du Conseil municipal pour vous transmettre ces quelques informations. Là, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Merci, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

M. ZANI. - Ma question s'adresse à M. Romero. Concernant cette délibération, ce rapport de présentation n° 18, s'agit-il d'approuver le rapport annuel d'exploitation de la SARL Les fils de Mme Géraud ou d'en prendre acte.

M. ROMERO AGUILA. - Sur la délibération, il est indiqué clairement d'en prendre acte. Il ne s'agit pas d'approuver ou de désapprouver le compte rendu.

M. ZANI. - Quand nous avons étudié cela, nous ne savions pas. Nous avons tiré à pile ou face car le titre dit "approbation du rapport" et, en fin de texte, il est dit "prendre acte". Du coup, nous ne savions pas quoi faire.

M. ROMERO AGUILA. - Vous avez raison, ce n'est pas le titre qui donne le sens. Je m'adresse au Directeur général des services, c'est bien la délibération en tant que telle qui est indiquée. C'est l'article unique. Il s'agit bien de prendre acte de ce rapport.

M. ZANI. - Merci de nous donner une méthode de lecture. La prochaine fois, nous commencerons par la fin !

Mme le MAIRE. - Ce qui compte, c'est la délibération, non son titre.

M. MARTIN. - Une remarque, nous sommes satisfaits de voir que l'étude de la rénovation du marché Léo Ferré sera enfin terminée. Elle s'est prolongée de 2013 à 2016. Trois ans pour une étude, c'est important. Pourrions-nous avoir les résultats de cette étude ?

M. ROMERO AGUILA. - Bien entendu.

Il n'y a pas qu'une seule étude. Certaines choses ont été satisfaisantes, d'autres moins. Pour être extrêmement transparent, il y a eu des demandes des commerçants sur des travaux menés notamment par Intencités. Ils ont demandé qu'il y ait davantage de participation des commerçants. Nous avons repris langue avec eux pour avancer. Non seulement, il y aura une présentation mais également une participation à tout cela avec l'objectif de pouvoir engager des travaux, de mémoire, à la mi-2017 pour finaliser les travaux en 2018. Nous avons vraiment encore beaucoup à discuter sur les propositions qui seront faites. Les ambitions sont assez importantes notamment à propos du traitement des déchets : leur revalorisation, leur réutilisation. Il s'agirait de partir dans une dimension de recyclage et d'économie circulaire. Il y a des choses importantes, mais cela veut dire un espace particulier et donc un réaménagement de la place et de son usage au-delà du marché couvert.

Mme le MAIRE. - Nous prenons donc acte.

Il y a unanimité sur cette prise d'acte.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIGEIF**19/ APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE RELATIF A L'ANNEE 2015**

Mme le MAIRE. - Nous prenons acte également du rapport du SIGEIF.

Vous n'avez pas de questions particulières ?...

(Aucune.)

Je vous remercie.

SIFUREP**20/ RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE POUR L'ANNEE 2015**

Mme le MAIRE. - Là aussi, nous devons prendre acte du rapport.

Il est pris acte de ce rapport à l'unanimité.

SERVICES TECHNIQUES

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS**21/ APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE CCAS POUR L'ACCORD-CADRE DE LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEURS (ANNEES 2017-2020) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER**

Mme le MAIRE. - Nous proposons de faire un groupement de commerce commun ville/CCAS. Ce dernier est aussi utilisateur de transports de cars notamment pour les sorties familiales ou les sorties des retraités. La Ville quant à elle les utilise beaucoup pour l'éducation, les centres de loisirs et les écoles. Nous pensons obtenir ainsi des tarifs plus intéressants. L'objet de ce groupement de commandes est d'obtenir de meilleurs tarifs.

Je pense qu'il n'y a pas de souci ?...

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MARCHE DE FOURNITURES DE VEGETAUX DIVERS (LOT 3 - GAZONS)**22/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 374903 DE TRANSFERT À PASSER AVEC NEHO**

Mme le MAIRE. - La société titulaire du marché a transféré ses activités à une nouvelle Société. Il s'agit de passer un avenant pour tenir compte de cette nouvelle situation.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

JURY DE CONCOURS

23/ CONSTITUTION DU JURY DE CONCOURS DE CONCEPTION/REALISATION POUR L'ECOLE QUARTIER NORD ET MAITRISE D'OEUVRE POUR L'ECOLE QUARTIER CENTRE

Mme le MAIRE. - Y a-t-il besoin de rentrer dans le détail ?...

Vous avez la liste du jury de concours. Il y a trois collèges, les membres de la CAO qui sont de droit dans ce jury, les personnalités qualifiées au regard... Pardon, c'est pour les écoles quartier nord et centre. Il y a également l'inspectrice de l'Éducation nationale, mais aussi des personnalités avec des qualifications professionnelles, notamment des architectes, des paysagistes, des spécialistes du développement durable, de l'économie de la construction, un architecte du patrimoine, etc.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

24/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE D'ETABLIR LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A REMETTRE UNE OFFRE APRES AVIS DU JURY ET D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LE MARCHE DE CONCEPTION/REALISATION PASSE SELON LA PROCEDURE CONCURRENTIELLE AVEC NEGOCIATIONS CORRESPONDANT APRES AVIS DU JURY ET DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE DU QUARTIER NORD

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Je passe au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

25/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE D'ETABLIR LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR APRES AVIS DU JURY, DE CHOISIR LES LAUREATS DU CONCOURS ADMIS A REMETTRE UNE OFFRE FINANCIERE APRES AVIS DU JURY, DE NEGOCIER AVEC LES LAUREATS DU CONCOURS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE, D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LE MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE CORRESPONDANT APRES AVIS DU JURY – CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE DU QUARTIER CENTRE

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Je passe au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

26/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 10 850 € A 14 ASSOCIATIONS BALNEOLAISES

APPROBATION DES AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER :

27/ AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNEE AVEC LE CLUB OLYMPIQUE MULTISPORTS DE BAGNEUX (COMB)

28/ AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNEE AVEC L'OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT (OBS)

29/ AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNEE AVEC LE CIDFF 92/CLAMART

Mme le MAIRE. - Il y a plusieurs délibérations à approuver.

La première s'effectue dans le cadre de la contractualisation avec le département. Je laisse la parole à Bernadette David.

Mme DAVID. - Dans le cadre du contrat de développement territorial conclu entre le département et la ville, la commune perçoit notamment une aide financière destinée à soutenir le fonctionnement des associations hors politique de la ville.

Cette enveloppe s'élève à 156 000 € sur trois ans. Dans ce cadre, nous sommes chargés de reverser ces aides aux associations, soit 52 000 € par an. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'actions menées en 2016.

Lors du Conseil municipal de septembre, nous avons déjà attribué 30 000 € au COMB en fonctionnement. Il reste donc 22 000 € à verser.

Je vous propose, pour plus de cohérence, de vous présenter globalement l'ensemble des délibérations.

La 27 et la 29 portent sur les associations avec lesquelles nous avons passé une convention d'objectifs. La délibération 26 regroupe les associations avec lesquelles nous n'avons pas de convention.

Je vous propose de reconduire les subventions au même niveau aux associations soutenues par le Conseil départemental en 2015 :

- le COMB : lui attribuer ce soir une subvention de 8 800 € pour compléter la subvention de fonctionnement à hauteur de 2015,

- l'OBS : 1 350 €,

- Soliciproque : 670 €,

- Club de la Lisette : 200 €.

Pour le reste, nous proposons de soutenir des associations très impliquées dans la vie de notre commune et, ce, dans différents domaines.

Ces associations pour la plupart ont déjà bénéficié de subventions les années précédentes, mais vous savez que le conseil départemental avait décidé de ne plus soutenir les petites associations ces dernières années.

Nous retrouvons parmi ces associations que nous soutenons :

- Futsal : une association sportive de haut niveau. Je vous rappelle qu'ils sont classés au niveau national parmi les 32 premières équipes françaises. Cette équipe est appelée à faire beaucoup de déplacements. Nous avons jugé nécessaire de les soutenir en fonctionnement à hauteur de 2 000 €.
- Sourous : pour soutenir leur forte implication dans la vie associative balnéolaïse. D'ici quelques jours, ce sera leur festival "Auteurs en acte". Ils ont eu une grosse perte de subvention de l'État alors qu'ils ont mené des actions tout au long de l'année notamment dans l'accompagnement des femmes du quartier de la Pierre Plate pour l'apprentissage du français.
- Le club de la joie de vivre qui travaille, au même titre que le club de la Lisette, à la convivialité afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Nous proposons 200 €.
- Le comité de jumelage, longtemps soutenu par le conseil départemental ne l'est plus depuis deux ans. Nous proposons 1 000 € pour soutenir leur action avec le sixième arrondissement de Turin pour l'accueil des jeunes turinois venus cet été à Bagneux.
- Les joyeux vigneron, nous lui attribuons 500 € pour soutenir l'organisation du carnaval dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes. C'est vraiment un moment important du vivre ensemble. Ils réussissent à associer diverses associations à ce carnaval.
- Paris-Breizh, l'association bretonne qui organise le fest-noz a longtemps bénéficié des subventions du Conseil général. Nous proposons de lui attribuer une subvention de 500 €.
- Racont'ages : 400 € dans le cadre de leur partenariat important avec la médiathèque pour l'organisation de nombreux moments de lecture de contes en direction des enfants. Nous retrouvons toujours cette association dans les initiatives associatives ou municipales.
- Conek'team est une jeune association qui travaille à l'implication des jeunes autour de la danse hip hop. C'est la deuxième année qu'ils organisent le Battle de danse, l'an dernier sur l'espace Léo Ferré et, cette année, à la salle des fêtes. Nous proposons de les soutenir à hauteur de 1 000 €.
- Le photo club de Bagneux, il n'y a pas besoin de le présenter, tout le monde les voit partout. Il accompagne et fédère l'ensemble des associations de Bagneux autour de leurs travaux de photos. Nous les subventionnerons à hauteur de 500 €.
- L'association solidarité pour l'emploi, l'ASPE : cette association est importante. Elle accompagne les demandeurs d'emploi. Nous proposons de les soutenir à hauteur de 750 €.
- L'hébergement, l'association qui porte le CRAC regroupe différentes associations qui travaillent sur de nombreuses initiatives autour du vivre autrement, sur la récupération. Ils ont organisé beaucoup de Repar'velo au sein des quartiers de la ville. Ils font un grand travail de sensibilisation sur toutes les questions de l'environnement. Nous proposons de les soutenir à hauteur de 750 €.
- Les potagers de Bagneux : nous proposons de les soutenir à hauteur de 380 € pour les aider à la reconstruction de leur abri de jardin. Ils sont en train de le refaire. Si vous passez, vous pourrez le voir.
- Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille), avec lequel nous travaillons beaucoup, assure beaucoup de permanences dans les deux CSC et à la maison de la justice et du droit. Nous avons également beaucoup travaillé avec eux sur la sensibilisation des

professionnels de Bagneux sur la thématique des violences conjugales et leurs conséquences sur les femmes et les enfants.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

Mme GARGARI. - Madame le Maire, chers collègues, lors de la commission droit et citoyenneté du mercredi 2 novembre, nous avons eu à débattre des 14 associations bénéficiant d'une subvention du département représentant un montant total de 10 850 €. Nous souhaitons, au regard de la répartition de cette somme, avoir quelques éclaircissements.

Malgré les observations de Mme Marchand, nous constatons que les arguments apportés ne sont pas convaincants. C'est pour cela que nous réitérons notre question qui consiste à savoir qui, parmi les 251 associations répertoriées à l'exception des autres, ont sollicité une subvention auprès du département.

Au surplus, vous ne nous aviez pas produit la liste des associations bénéficiant de ces subventions et quels en sont les critères de sélection de telle ou telle association ?

Pourquoi votre choix est souvent porté sur les mêmes associations comme par exemple le COMB ou l'OBS pour ne citer que celles-ci alors que d'autres associations qui en ont besoin se trouvent exclues de cette solidarité ?

Il convient de vous rappeler que, parmi la liste des 14 associations que vous nous proposez, certaines n'ont pas le souvenir d'avoir fait une demande auprès du département.

Enfin, pourquoi certaines associations n'apparaissent pas sur le répertoire des associations comme par exemple Sourous, Conekteam, Solliciproque et bien d'autres.

N'ayant pas une information satisfaisante sur ce volet associatif, nous allons nous abstenir.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ZANI. - Une fois encore, l'OBS est à l'honneur, ce qui n'est pas le cas des autres associations de notre ville aussi méritantes les unes que les autres qui se contentent d'une subvention moyenne de 150 € par an.

Lors du Conseil municipal du 29 mars 2016, page 42, Mme David m'a soutenu que l'OBS n'était pas une association sportive, tout en m'invitant à lire les statuts de cette association.

Quelle fut ma surprise d'apprendre, le 24 septembre 2016, à la fête des vendanges par la lecture d'un tract de l'OBS que cette association se définit ainsi : "au cœur des problèmes de la cité, fort de l'engagement d'hommes, de femmes, de sportifs, l'office balnéolais du sport se veut au service du sport à Bagneux". Parmi les trois questions décisives, il est noté par la même association : "la défense humaniste du sport, la priorité de l'éducation physique et sportive à l'école. Ils souhaitent rassembler très largement dans l'action tous les Balnéolais pour qui le sport demeure un immense espace de solidarité". Ils concluent sans rire : "son indépendance vis-à-vis de la municipalité et se définit comme un interlocuteur privilégié dans les domaines des activités physiques et sportives et du contrôle médico-sportif".

Voilà pour ce qui est du contenu du tract, d'où il résulte qu'en effet les statuts de l'OBS sont à revoir en urgence.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Pour répondre sur ces deux associations sportives, COMB et OBS, que, décidément, l'opposition montre du doigt, j'ignore pourquoi, vous vous énervez après ces associations.

Vous avez vu que les sommes que nous leur attribuons sont celles que leur attribuait auparavant le département des Hauts-de-Seine. Nous avons conventionné avec le département. Nous avons obtenu un peu plus que ces associations avaient du département à n-1. Ces associations touchaient ces subventions du département, le département contractualisait avec eux. Nous leur reversons la somme qu'elles avaient auparavant du département, ni plus ni moins.

Je parle du COMB et de l'OBS. Nous n'avons pas mis un centime de plus, nous leur reversons ce qu'elles avaient auparavant.

COMB, je le rappelle, c'est 27 sections sportives et 4 000 adhérents. C'est une des plus grosses associations sportives de la ville. Nous lui reversons ce que lui versait le département auparavant. Je vous avais dit que j'aurais aimé que le département continue à leur verser cette subvention. Ainsi, vous auriez pu vous énerver après le département... ! Je plaisante.

M. ZANI. - Il n'a pas cessé de verser. Il verse toujours, la preuve, on est en débat.

Mme le MAIRE. - La preuve que si.

Il en est de même pour l'Office Balnéolais du Sport. Mme David vous a répondu que ce n'est pas une association qui fait de la pratique sportive, ce n'est pas une association qui fait du foot, du hand ou du rugby. Ils ne font pas de pratiques sportives individuelles, mais tout le monde sait que le rôle de l'OBS gère un centre médico-sportif, ils assurent les visites médicales aux personnes qui ont une pratique sportive. De mémoire, ils doivent faire 1 500 visites médicales par an dans leur centre médico-sportif. Ils mènent des actions en matière de santé dans le sport. Ils participent aux projets de type projets API par exemple, c'est-à-dire des projets de lutte contre l'obésité avec les enfants des écoles.

Nous reversons à ces deux associations ce qu'elles percevaient auparavant du département. En gros, nous servons de boîte aux lettres. Le département nous donne la subvention que nous reversons aux associations.

Il y a d'autres associations, vous l'avez souligné, dont ce n'est pas tout à fait le cas. Certaines avaient des subventions du département, Mme David les a cités : Solliciproque par exemple, le Club de la Lisette, etc. quelques-unes qui percevaient des subventions en 2015 qu'elles n'ont pas eues cette année tandis qu'un peu d'argent supplémentaire est proposé à certaines associations de la ville. C'est un arbitrage que nous proposons ce soir avec un choix d'associations. Nous pensons intéressant de les soutenir compte tenu des projets qu'elles ont menés dans l'année. Ce n'est pas parce que nous leur donnons une certaine somme cette année que nous leur donnerons forcément la même l'année prochaine.

Les choses seront forcément rediscutées puisque cela dépendra des projets qu'elles développeront. Peut-être que d'autres associations déposeront de nouveaux projets, de nouvelles demandes. Il faudra arbitrer avec tout cela, entre la subvention municipale et la subvention de contractualisation avec le département. C'est dans ce sens que nous allons travailler. Il n'y a rien de compliqué. Je ne vois pas où vous voyez quelque chose de compliqué.

Si vous avez d'autres propositions, vous pouvez les soumettre. On a le droit de soumettre d'autres propositions, nous proposons celles-là. Si vous en proposez qui demandent à être soutenues...

Nous essayons en général d'être attentifs à toutes les demandes. Il faut simplement que les associations déposent leur dossier de demande de budget dans les délais. Pour l'année 2017, les associations ont reçu le courrier leur demandant de déposer leur dossier pour le 14 novembre.

Il y a également des délais à respecter pour nous permettre d'instruire. Sur le budget 2017, nous en tiendrons compte. En général, nous tenons compte de toutes les demandes. Nous ne pouvons pas toujours satisfaire à la hauteur des demandes émises par les associations car nous sommes sur des budgets limités, mais nous essayons de travailler ainsi.

M. ZANI. - Permettez-moi de vous dire qu'aux sommes que vous venez de donner s'ajoute la subvention municipalité.

Pour rappel, ce n'est qu'un rappel, les six dernières années, la subvention s'est située entre 90 000 € et 80 000 €.

Mme le MAIRE. - Pour quelle association ?

M. ZANI. - Pour l'OBS. Vous dites qu'il y a des conditions de délai. Je ne pense pas, très sincèrement, que l'OBS va déposer une demande hors délai dès lors qu'elle est présidée par des anciens maires adjoints. Ils connaissent la procédure, ils connaissent les délais, je leur fais parfaitement confiance...

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, vous ne devriez pas rentrer sur ce terrain, ce n'est pas très bien, mais je vous laisse la liberté de ce que vous dites et la liberté de leur réponse.

M. ZANI. - Ce que je dis est-il une contrevérité ?... Pas du tout. Ils ont été maires adjoints, ils connaissent donc les délais, les dates. Ce n'est pas comme le simple président d'une association lambda. Pourquoi le fait de dire que ce sont des anciens maires adjoints vous vexé-t-il ? Ce n'est pas une insulte.

Mme le MAIRE. - Cela ne blesse pas, je trouve que ce n'est pas très respectueux...

M. ZANI. - Mais non, pourquoi ?!

Mme le MAIRE. - envers les autres, c'est-à-dire envers ceux qui ne sont anciens maires adjoints, cela veut dire qu'ils ne savent pas lire un dossier.

M. ZANI. - Cela veut dire que des maires adjoints, lorsqu'ils finissent leur mandat, se dévouent à des associations. Pourquoi ne prenez-vous pas mes propos du côté positif ?

Mme le MAIRE. - Cela n'a pas l'air très positif dans votre bouche, mais peut-être que ça l'est. Je n'avais pas compris !

M. ZANI. - Je le dis de la manière la plus simple. Ce n'est pas un mensonge.

Mme DAVID. - Madame Gargari, je ne sais pas où vous avez pris les 250 demandes déposées au Conseil départemental car nous n'en avons pas connaissance.

Mme GARGARI. - Ce n'est pas ce que j'ai dit Madame David. J'ai dit qu'il y avait 251 associations...

Mme DAVID. - Oui, mais très peu d'entre elles ont fait des demandes auprès du Conseil départemental.

Mme GARGARI. - Tout à fait.

Mme DAVID. - Vous parlez de ce dont il sera étudié quand nous préparerons le budget 2017, que nous voterons les délibérations sur les subventions de fonctionnement de la ville de Bagneux aux associations balnéolaises.

Je voudrais vous repréciser car c'est un peu polémique, je regrette de le répéter, Monsieur Zani, que toutes les associations sont logées à la même enseigne. Nous avons envoyé 310 dossiers de demande de subvention aux associations entre les 3, 4 et 5 octobre. Ils ont tous reçu le même courrier, qu'ils soient présidents de ceci ou de cela. Tout le monde a reçu le même courrier. Les dossiers sont y compris téléchargeables, s'il nous arrivait d'en avoir oublié une, sur le site de la ville. Je ne pense pas que vous puissiez nous taxer de favoritisme ou de quoique ce soit.

Nous avons eu un conseil local de la vie associative hier soir auquel beaucoup d'associations étaient présentes. J'ai rappelé le délai, j'ai rappelé le fait qu'il fallait remplir le dossier de manière complète pour qu'il soit examiné.

Vous mélangez subventions départementales et subvention municipales. Ce soir, nous ne parlons que des subventions départementales. Au Conseil municipal de janvier, nous aborderons les subventions communales.

Je vous rappelle que dans, notre ville, tous les ans, nous mettons à la disposition de l'ensemble des conseillers municipaux, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité, la consultation possible de tous les dossiers des associations.

Je ne pense pas que beaucoup de villes pratiquent de la sorte, laisse le service citoyenneté ouvert à tous pour permettre de consulter les dossiers.

Je pense que vous pouvez vous servir de cela et voir les dossiers qui vous intéressent.

Le premier critère pour avoir une subvention est de déposer la demande. Je voulais juste le rappeler.

Mme GARGARI. - Madame David, vous avez reçu une liste du département.

Mme DAVID. - Oui.

Mme GARGARI. - Dans cette liste, plusieurs associations sont notées. Elles ne sont pas seulement 14 à percevoir une subvention du département ?

Mme DAVID. - Il y en a moins.

Mme GARGARI. - Beaucoup moins ?

Mme DAVID. - Moins.

Je vous ai dit dans la présentation que nous avons fait deux choix : nous avons reconduit les subventions données en 2015 et avons pioché dans nos associations qui nous font des demandes et que nous estimons que nous devons soutenir du fait de leur activité importante en 2016 pour notre ville, de leur implication importante dans la ville.

Par exemple, certaines associations ne sollicitaient plus le conseil départemental parce ce dernier, il y a deux ou trois ans, a décidé de ne plus soutenir les petites associations en dessous de 1 000 €. Il y a des anomalies aussi car il fait un grand discours d'intention en disant : on ne subventionnera pas en dessous de 1 000 €. Or, le club de la Lisette a reçu une subvention l'an dernier de 185 €.

Pourquoi celle-ci et pas le club de la joie de vivre qui a exactement le même objet, il travaille

exactement dans le même but, la lutte contre l'exclusion et l'isolement des personnes âgées. Des choses ont été arbitrées de manière très aléatoire. Je ne sais pas pourquoi cette association avait plus que l'autre et que l'autre n'avait rien.

Nous avons reçu les demandes de dossiers qui avaient été adressées au conseil départemental il y a, pour être tout à fait transparente, vraiment très peu de temps. Nous avons dû réclamer plusieurs fois durant l'été l'état des subventions versées en 2015 et nous ne les avons eues que début octobre.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

Nous avons plusieurs délibérations à approuver.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 26 : ADOPTÉE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 27 : ADOPTÉE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 28 : ADOPTÉE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS S'ABSTENANT**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 29 : ADOPTÉE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT**

COMMUNICATION

FOURNITURE DE PAPIER POUR L'IMPRIMERIE ET LA REPROGRAPHIE 553602 - LOT N° 2 : PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS, IMPRIMANTES LASER ET FAX DES SERVICES DE LA VILLE

30/AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N°553602 A PASSER AVEC TORRASPEL

Mme le MAIRE. - Je propose que nous n'y passions pas trop de temps.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous avons ensuite les subventions. Je passe vite. Vous m'interrompez si vous n'êtes pas d'accord.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

SUBVENTIONS

31/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2 016 RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 20 000 EUROS DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE POUR TROIS ACTIONS DE PREVENTION PORTEES PAR L'ATELIER SANTE VILLE ET AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMELIORATION DES PRATIQUES EN FAVEUR DU DEPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

32/ ACCEPTATION DU CONTRAT D'AMÉLIORATION DES PRATIQUES EN FAVEUR DU DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL À PASSER AVEC LA CPAM 92 ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

INFORMATIQUE

PASSAGE DE LA FIBRE OPTIQUE AU BIJ

33/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE SERVITUDE DE PASSAGE DU RESEAU FIBRE OPTIQUE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX A PASSER AVEC DOMAXIS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme DARD. - Mme Talla a dû partir.

Mme le MAIRE. - Mme Talla m'a prévenu qu'elle devait partir avant la fin du Conseil. Elle donne pouvoir à François Payen.

RESTAURATION

LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES REFRIGERES POUR LA NOUVELLE CUISINE CENTRALE

34/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 464601 A PASSER AVEC LE PETIT FORESTIER ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ARCHIVES

NUMERISATION ET REUTILISATION D'ARCHIVES COMMUNALES PAR LA DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES HAUTS-DE-SEINE

35/ APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA NUMERISATION ET LA MISE EN LIGNE DE COLLECTIONS CONSERVEES PAR LE SERVICE DES ARCHIVES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

PERSONNEL

36/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

37/ APPROBATION DU CONTRAT DE DETACHEMENT INDIVIDUEL EN ENTREPRISE AVEC L'ESAT « VIVRE » ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous embauchons un jeune en situation de handicap au sein du service des espaces verts.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

VOEU

38/ VOEU POUR DEFENDRE ET DEVELOPPER LE SERVICE PUBLIC DE LA POSTE

Mme le MAIRE. - Je vais rapidement vous présenter ce voeu.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues, tous les trois ans, un contrat tripartite de présence postale territoriale doit être signé entre La Poste, l'État et l'Association des Maires de France.

Le dernier contrat concernait la période 2014 – 2016. Un nouveau document triennal doit donc être adopté. Des négociations ont eu lieu de février à septembre entre le groupe La Poste et des représentants de Maires de France. Celles-ci n'ont pas abouti puisque l'A.M.F. a refusé de signer le contrat 2017 – 2019. Et pour cause ! D'ailleurs, le Président de La Poste doit venir prochainement une nouvelle fois au comité directeur de l'A.M.F. pour une nouvelle rencontre.

Ce refus est lié au fait que La Poste envisage de fermer de nombreux bureaux afin de condenser son maillage territorial sur des structures en moins grand nombre et, de fait, de moins en moins accessibles aux habitants. Une fois encore, le service public est remis en cause par le choix

prépondérant de la rentabilité, qui semble être le seul critère, au détriment du service des habitants. Nous le déplorons.

En septembre, un appel pour préserver l'avenir du service public de La Poste a été lancé durant la fête de l'Humanité par des usagers, des syndicalistes et des élus locaux. Des milliers de citoyens s'y sont joints car la sauvegarde des bureaux de Poste de proximité concerne tout le monde, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain. Nous le savons puisque La Poste du quartier des Bas Longchamps est d'ores et déjà dans le viseur. Plus de mille Balnéolais ont signé une pétition visant à défendre cette poste et ses salariés. Nous le savons bien puisqu'au début du processus, la Direction de la Poste est venue nous annoncer qu'elle fermait ce bureau la moitié du temps, pour nous dire après que tout ira mieux et, un an plus tard, ils viennent nous voir en disant qu'ils veulent tout fermer et mettre en place une présence postale dans le centre commercial, à côté. J'ai eu l'occasion de rencontrer avec Mouloud HADDAD et une partie des habitants de ce quartier la Direction de la Poste des Hauts-de-Seine pour faire connaître notre opposition.

C'est d'autant plus important dans ce quartier sud que ce quartier relève de la géographie prioritaire puisque les Tertres et les Cuverons et l'abbé Grégoire Mirabeau sont deux quartiers à coté de cette poste, sont des quartiers en politique de la ville, c'est-à-dire reconnus prioritaires où l'accès aux services publics a besoin d'être préservé.

Aujourd'hui, je souhaite que notre Conseil municipal s'associe pleinement à cette bataille lancée par l'A.M.F. visant à défendre un large maillage postal territorial. Vous l'avez vu, de nombreuses collectivités sont déjà engagées. Je vous invite à soutenir la position de l'A.M.F. qui demande à ce que :

- d'une part, les ressources du fonds de péréquation qui permet de financer les rénovations et accompagnements du public dans les bureaux de poste soient augmentées et élargies au-delà des quartiers en politique de la ville ; Déjà que cela serve aux quartiers en politique de la ville !
- d'autre part, les commissions départementales de la présence postale territoriale soient élargies et consultées sur l'ensemble des évolutions en cours au sein du réseau postal local ou sur les réorganisations de services qui concerne le service rendu aux usagers ;
- et enfin que les maires et les conseils municipaux soient consultés dans tous les cas.

Je vous remercie.

C'est le sens du vœu qui vous est proposé ce soir.

Je vous passe volontiers la parole.

M. HADDAD. - Chers collègues, j'interviens ici au nom du Groupe Front de Gauche, Communistes et citoyens qui soutient évidemment ce vœu. Les territoires les plus fragiles de notre pays, les zones rurales ainsi que les quartiers populaires et, singulièrement, les quartiers en politique de la ville comme vient de le rappeler Mme le Maire sont les premiers les plus touchés par ce soi-disant plan de modernisation pour reprendre l'expression de La Poste. Nous sommes bien évidemment conscients des mutations récentes affectant notamment l'activité courrier de La Poste en raison notamment du développement des nouvelles technologies mais nous refusons que le service public de La Poste soit sacrifié sur l'autel du profit à tout prix.

La population du quartier des Bas Longchamps est d'ailleurs mobilisée pour leur Poste depuis plusieurs mois. À ce jour, près de 600 pétitions ont été signées, pétitions qui dénoncent...

Mme le MAIRE. - C'est 600 ou 1 000 ?

Mme MOUTAOUKIL. - Il a dit plus de 600.

M. HADDAD. - C'est donc 1 000. Je suis arrêté au mois de juin.

Pétitions qui dénoncent cette politique de privatisation du service public.

Madame le Maire l'a rappelé, une délégation d'habitants a été à la rencontre des responsables de La Poste pour exprimer la nécessité du maintien de leur poste de quartier et demander la fin d'ouvertures aléatoires empêchant mécaniquement la fidélisation des usagers et donc le bon fonctionnement du bureau puisque l'un des arguments principaux des responsables de La Poste est de dire que le bureau de poste ne fonctionne pas très bien. Étant donné qu'il est ouvert de manière aléatoire, il ne peut pas mécaniquement bien fonctionner.

Il s'agit bien de se prononcer ici sur la nécessité de sauvegarder une poste comme un service public de proximité en refusant sa privatisation et son entrée dans une logique marchande mortifère porteuse d'inégalités sociales et territoriales.

C'est pour toutes ces raisons que notre groupe, Madame le Maire, soutient ce vœu.

Mme MOUTAOUKIL. - J'interviendrai rapidement car je pense que l'essentiel de ce que nous aurions pu dire a été exprimé par notre collègue M. Haddad. Nous allons également soutenir ce vœu car, nous l'avons dit, ainsi que M. Martin tout à l'heure, la Banque Postale est une banque mais également un vrai service public de proximité qui s'adresse souvent mais pas seulement aux personnes en difficulté. J'ai mon compte bancaire à La Poste, je n'ai jamais quitté La Poste, je le dis pour ceux que cela intéresse ! Cet attachement à La Poste pour moi et l'ensemble du Groupe signifie quelque chose. Nous l'avons rappelé, des habitants du quartier des Bas Longchamps sont particulièrement touchés par ces décisions.

En effet, nous ne pouvons que soutenir la défense de ce service public qu'est La Poste et nous joindre donc à ce vœu.

Merci.

M. MARTIN. - Je n'ai plus mon compte à La Poste, je suis désolé, mais j'ai été durant de nombreuses années à La Poste. Je ne suis pas non plus à la BPN Paribas !

Rires...

Nous pouvons nous demander si La Poste (et sa filiale la Banque Postale) est toujours un établissement qui fait du service public. On peut clairement se poser la question depuis 2012.

En 2006, il y a eu la création de la filiale de la Banque Postale et, en 2012, il y a eu un changement de stratégie de la part de La Poste consistant plutôt à devenir un établissement financier dirigé par des patrons issus du CAC 40 de banques, donc qui ne venaient pas pour uniquement faire du service public.

On peut donc clairement se poser la question.

Je dirai : oui par obligation pour les services postaux, La Poste est obligée de faire du service public. Je rappelle que La Poste est prestataire de services universel postal pour une durée de 15 ans, donc jusqu'en 2026.

Après 2026, je ne sais pas ce qui se passera. Cela lui impose une mission d'aménagement du

territoire. Elle ne peut donc pas faire n'importe quoi. Même si elle crée des "succursales" de La Poste, elle est obligée de maintenir un service universel postal. Derrière ce terme service postal, La Poste doit concourir à la cohésion sociale (elle a un rôle social important dans les communes) et au développement équilibré du territoire tout en recherchant une meilleure efficacité économique et sociale. N'oublions pas l'aspect économique des choses. C'est toujours un peu compliqué avec un établissement public, mais il devient très compliqué de maintenir un équipement non rentable.

La Poste doit garantir à tous les usagers de manière permanente sur l'ensemble du territoire de Bagneux les services postaux répondant à des normes de qualité déterminées. Quelle que soit l'évolution de La Poste, tout au moins jusqu'en 2026, elle devra garantir ce service et cette qualité. Si elle n'arrive pas à fournir des services de qualité, elle doit trouver des solutions.

La Poste a notamment une obligation d'accessibilité. Elle doit mettre à disposition au moins un point de contact par tranche de 20 000 habitants. C'est pour cela qu'aujourd'hui sur Bagneux on a deux points de contact, voire trois. Nous sommes au-dessus de la moyenne nationale, ce qui correspond à 17 points de contact cités dans le vœu.

Points de contact ne veut pas dire bureaux de poste. Je n'ai pas les chiffres, mais nous devons peut-être être à 50 % de bureaux de poste et d'établissements autres.

La Poste doit contribuer à l'aménagement du territoire. Pour cela, La Poste doit aménager son réseau de points de contact si les conditions ne sont pas réunies, notamment par des accords de partenariats locaux privés ou publics, c'est ce qu'ils sont en train d'essayer de faire pour les Bas Longtemps.

Cela doit être validé globalement, du moins présenté. Il y a eu un premier effort de présentation devant les Maires de France. Un contrat de présence postale territoriale doit être validé, il s'agit d'une stratégie à trois ans.

Sachant que c'est tout de même La Poste qui décide. On peut valider un contrat mais ce n'est pas cela qui fera changer, je pense, la stratégie de La Poste de manière globale.

Si l'on revient sur le cas de La Poste des Bas Longchamps, nous voyons clairement que cette poste, depuis plusieurs années, n'arrive plus ou partiellement à assurer ces missions de service public. Les heures d'ouverture sont de plus en plus restreintes. Le service est dégradé, les files d'attente sont longues, etc. Quelques exemples sont donnés dans la délibération.

Quand on raisonne d'une manière logique, il est normal que La Poste cherche des solutions pour répondre à sa clientèle et au problème des bénéficiaires. Il y a toujours un problème de bénéficiaires.

La Poste a une alternative : soit elle crée une succursale dans une supérette ou ailleurs, soit elle investit des fonds pour maintenir un établissement postal.

Aujourd'hui, moi tout au moins, je suis incapable de dire si le transfert dans une supérette ou autre chose, le quartier va apporter des prestations moins bonnes ou meilleures pour les habitants du quartier.

Si l'on regarde ce qui se passe en province, l'association mairie ou annexe mairie et Poste fonctionnent bien depuis pas mal d'années. J'ai beaucoup moins d'exemples d'association de supérettes avec La Poste. Là, on suppose que l'on s'oriente beaucoup plus vers des services à la consommation que vers des services publics. Ce n'est pas normal. N'est-ce pas, encore une fois, la stratégie de La Poste depuis 2006 avec la création de la Banque postale que d'aller dans ce sens ?

Encore une fois, je ne défends pas cette position, je fais des constats.

Sur le vœu lui-même, nous sommes en phase. Que les fonds de péréquation servent à des quartiers qui en ont le plus besoin est tout à fait logique. Nous soutenons cette action.

S'agissant des évolutions d'aménagement du territoire décidées par La Poste ou des orientations stratégiques de La Poste, il me paraît évident d'en discuter dans des instances départementales, des Conseils municipaux.

Il faut vraiment militer dans ce sens et c'est dans ce sens que nous soutenons ce vœu.

J'ai voulu faire ce constat. Je ne suis pas pour l'évolution de La Poste car je trouve que La Poste prend un mauvais virage qui ne date pas d'aujourd'hui. Il date de 2012 environ. Je ne suis pas sûr que nous puissions changer cette évolution de La Poste. Des positionnements assez clairs ont été pris. En revanche, il est important que nous puissions, au niveau des communes, a minima, avoir la visibilité de la stratégie de La Poste et dire nos besoins, notre problématique.

Merci.

M. ROUSSEAU. - Madame le Maire, merci de me donner la parole.

Je pourrais évidemment vous faire un exposé sur la stratégie de l'entreprise d'une ou de deux heures car c'est un sujet que je connais bien, mais je ne le ferai pas ce soir.

Concernant ce vœu, à titre personnel, je le dis d'entrée, en tant que postier et cadre de l'entreprise, je vais m'abstenir, même si je connais très bien les missions de service public qu'a l'entreprise, donc de tout le groupe La Poste, dans le cadre de mon travail, pour les accompagner au quotidien à travers mes différentes activités professionnelles.

Le vœu présenté, et je le comprends bien, ne porte pas sur toute l'activité du Groupe car apprécier et évaluer La Poste tel que cela l'a été fait à l'instant uniquement par la vision de Bagneux et de l'ouverture d'un bureau, c'est mal connaître évidemment toute cette entreprise.

Je vous rappelle que La Poste est composée de branches (courrier, colis, géoposte où nous sommes présents en Europe, à l'international, etc. le numérique, la Banque Postale, je précise que ce n'est pas une filiale mais bien une branche du Groupe à part entière). Je rappelle que La Poste est une SA. J'ai entendu établissement public, je pense qu'il faut réviser un peu le contexte réglementaire et se tenir au courant. Il me semble que c'est important.

La Poste est une SA depuis la loi de mars 2010.

Je vous rappelle qu'une entreprise définit une stratégie et fait tout pour la mettre en œuvre. Je ne vais pas vous dire que le contexte économique est facile pour une entreprise comme la nôtre. Nous n'allons pas débattre de cette stratégie ici, à moins d'y passer certes la nuit.

Je ne voudrais pas apprendre à cette assemblée que les habitudes de consommation changent. Elles sont tournées vers Internet, vers le numérique. J'imagine bien que vous faites beaucoup d'opérations bancaires à la maison. Dans le vœu proposé, on parle de déposer ou d'aller chercher un colis.

Aujourd'hui, depuis la maison, on peut préparer et affranchir son colis et le faire retirer dans votre boîte aux lettres par le postier. Les choses changent. On ne peut pas dire que l'on peut fonctionner à Bagneux comme on le faisait il y a X mois ou X années. Cela change.

J'invite notre collectivité locale à travailler de manière constructive pour trouver les meilleures

solutions au service de nos concitoyens, non en étant en opposition systématique mais en cherchant à construire.

Sur le territoire, nous avons des exemples de réussite entre La Poste et les collectivités locales, pourquoi ne pourrions-nous pas faire cela à Bagneux ?

Merci Madame le Maire.

Mme MEKER. - On se sent vraiment au milieu d'un gué pas très agréable.

Le réseau postal était un formidable réseau de services publics, tellement formidable que même si les métiers ont beaucoup évolué, même si Internet a énormément bouleversé le métier premier de La Poste, il reste que ce réseau, vaille que vaille, subsiste encore et a encore un rôle d'aménagement du territoire. C'est la richesse de La Poste.

Même si La Poste est devenue une SA, même si elle est dans une espèce de grand écart entre un service public lié à un service postal équitable sur tout le territoire, un aménagement du territoire qu'il porte encore même s'il est absolument parti vers des métiers qui n'ont plus rien à voir avec le service public... On pense effectivement à la Banque postale qui est une énième banque comme les autres. Ce n'est pas le compte postal d'autres fois qui avait comme véritable vocation, celle d'offrir un compte chèque à des gens qui avaient peu de moyens. Tout cela fait que nous restons tout de même dans un domaine politique extrêmement fort car on pourrait penser les choses totalement autrement.

La Poste a un réseau. La Poste pourrait diversifier ses activités, tourner ses activités vers l'animation des territoires de proximité, vers le circuit court. On peut très bien imaginer que La Poste dégage du bénéfice en faisant entrer la supérette à La Poste. On doit toujours pouvoir venir chercher sa lettre recommandée sans faire la queue pendant des heures. Rien n'empêche La Poste de diversifier son activité tout en se centrant sur son métier qui est l'animation des territoires.

On sait qu'une mairie annexe par exemple fonctionne avec La Poste mais une activité lucrative pourrait également fonctionner. Il suffit juste d'imaginer qu'elle continue de porter ce rôle d'animation des territoires. On n'est pas du tout parti là-dedans, on est parti dans cet espace de schizophrénie qui a fait qu'Orange a été très mal à une certaine époque et qui fait que La Poste ne va pas tellement mieux en termes de travail. Je vois, Monsieur Rousseau, que vous vous portez bien, mais à La Poste, il y a eu des souffrances au travail extrêmement compliquées.

M. ROUSSEAU. - Je ne le nie pas.

Mme MEKER. - Rien n'empêcherait de rendre une vie à cette poste, de lui rendre des moyens. Il faut un minimum d'équilibre commercial et que ce soit une animation de réseaux.

La RATP essaie de permettre de faire des conciergeries dans les stations de métro, etc. Pourquoi ne pas aller de ce côté.

Puisque La Poste a encore ce rôle d'animation des territoires... On sait combien c'est important. Ça l'est à Bagneux. Toute la population, à un moment donné, dans ce réseau extrêmement dense de la Petite Couronne, a fait la queue à La Poste, s'est retrouvée devant une poste fermée, toutes les catégories sociales. On peut imaginer que, dans les zones sensibles, c'est encore plus compliqué pour les personnes qui ont absolument besoin d'avoir ce contact physique pour la transmission de courriers. En province, on n'en parle même pas ! Ce sont des pans entiers de territoire qui sont mités, qui partent à travers la disparition de ces agences postales.

Il semble donc totalement normal que les Conseils municipaux, que les instances territoriales soient concernés.

J'aimerais bien, dans le prolongement de ce vœu, demander à La Poste de revoir ses offres commerciales et qu'elle arrive à trouver un système qui lui permette d'être rentable tout en animant les territoires, ce qui est tout à fait possible.

M. MARTIN. - On peut être d'accord sur ce point.

M. ZANI. - En effet, La Poste est un facteur important à la vie de la cité.

Mme le MAIRE. - Je propose d'adopter le vœu que nous vous présentons.

En tout état de cause, je constate qu'il y a de moins en moins de personnels dans ces postes, que les horaires sont de plus en plus diminués. J'ai reçu énormément de plaintes cet été de la part des habitants de Bagneux. Entre les bureaux qui étaient fermés, ceux qui étaient ouverts 3 heures par jour... Il y avait des queues monstrueuses alors que nous étions en été.

Nous recevons énormément de plaintes sur la dégradation du service postal. Quand on veut tuer quelque chose, on commence par réduire les horaires, on y met moins de personnel, du coup, au bout d'un moment, les gens n'y vont plus. Quand vous vous y rendez trois fois de suite et que, trois fois de suite, vous ne pouvez pas y aller, vous faites autrement.

C'est cette stratégie qui est utilisée. Cette stratégie n'est pas bonne du tout. Elle ne l'est surtout pas pour ceux qui n'ont pas d'autre moyen que celui d'aller ailleurs. C'est notamment vrai pour les personnes âgées, les personnes retraitées, les personnes en difficulté. Ce sont elles les premières touchées, visées par cette politique. C'est aussi pour cela que nous réagissons.

S'agissant notamment de La Poste des Bas Longchamps, je le répète, deux des trois quartiers politiques de la ville sont concernés. On ne peut pas dire, d'un côté, qu'il faut intervenir et mettre des moyens en politique publique dans ces quartiers et, de l'autre, réduire les services publics. Or, La Poste fait partie d'un service public. Je ne crois pas qu'avoir La Poste dans Carrefour Market, comme nous le propose la Direction, va améliorer les choses.

C'est le sens du vœu qui vous est proposé ce soir.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS S'ABSTENANT

Mme le MAIRE. - C'est presque à l'unanimité.

Merci.

Vous avez sur votre table la pétition pour le lycée. Vous pouvez la signer sur Internet. Nous sommes à nouveau lancés dans une campagne car la région va prendre sa décision avant la fin de l'année.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 12 décembre à 20 h 30.

Merci et bonne soirée.

(La séance est levée à 11 h 15.)